

P23/E2,58

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 10 Avril 1888

à MM. les Conseillers Louis  
Doré François Doyon  
et Antoine Ethier

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
des Mesures du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le Quatre courant,  
à Sept heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Deserres  
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,58

Province Quebec  
Ville de Henri

Je soussigné Les J. paré banostable  
spécial pour la ville de Henri est  
tifié sans mon verment d'office avoir  
le dixième jour du mois courant  
avoir signifié une copie du présent  
avis d'au tes part savoir comme  
suit entre une humer et trois humes  
de l'apuis a M<sup>r</sup> Louis Doré et  
D<sup>r</sup> g<sup>r</sup> nault Antoine Esther  
en laissant en u copie a une  
personne raisonnable de leur  
Domicile respectif

Donné a St-Henri le 11 Aout 1888

Les J. paré banostable

Notaire  
120<sup>th</sup>  
210 Aout 1888  
Coutte Chemins  
Coutte Chemins de  
No 3386.

P23/E2,58

MOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 10 Avril 1888

à MM. les Conseillers Adolphe  
Riel, Esimer Faillie et  
Aggée Benoit —  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
de l'Eau et d'Éclairage du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mercredi ; le onze courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,58

Province de Québec  
 Ville de Québec

Je soussigné Jules Lapsari Constable  
 spéciale pour la ville de Québec  
 certifié sous mon sceau d'officier  
 avoir le dixième jour du mois  
 courant signifié une copie du  
 présent avis à toutes parts entre  
 une heure et trois heures de l'après  
 midi Savoir comme suit à M.  
 A. Rich. C. Faillu. A. Benoit en  
 laissant une copie à une person  
 ne raisonnable de leur domicile  
 respectif

Donné à Québec le 11 d'août 1888

Jules Lapsari  
 Constable  
 le 10 août 1888  
 Comité Eau Potable  
 Ville de Québec  
 No 3337



P23/E2,58

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 10 août 1888

à MM. les Conseillers Esmers  
Guille, Louis Doré et  
Antoine Ethier —

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
des Finances du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mercredi, le onze courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desjardins JB

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,58

Province Quebec }  
Ville St-Henri }

Je soussigné (M<sup>r</sup> Lapaire) constat  
solé spéciale pour la ville St-Henri  
certifié sous mon serment de officier  
avoir le dixième du mois de mai  
entre une heure et trois heures de l'après  
midi sig nifié une copie du  
présent avis de avis par la voie  
comme suit M<sup>r</sup> Simon Fleury Louis  
Dori. Antoine Esther en  
L'assaut une copie a une per  
sonne raisonnable de leur domicile  
respectif

Donné a St-Henri le 11 d'oct 1888

N<sup>o</sup> 3338.  
Aurélien Gauthier  
Compt. Finances  
le 18 août 1888  
M<sup>r</sup> Lapaire  
Vice-Prés

P23/E2,58

HOTEL-DE-VILLE, }  
No. 3 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 10 Avril 1888

à MM. les Conseillers Moise  
Benoit, Alfred Normandin  
et Aggie Benoit

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
Feu et Police du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mercredi, le onze courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,58

Montréal Québec }  
Ville St-Henri }

Je soussigné Ets Lapaire Constable  
speciale pour la ville St-Henri  
certifie sans aucun serment d'office  
avoir le dixieme jour du mois  
courant avoir signifié une copie des  
present avis d'avis fait entre une  
heure et trois heures de l'après  
midi savoir comme suit a Mr  
Moise Benoit a lui même en  
personne et a Mr Alfred Charman  
dion et a Agge Benoit en laissant  
une copie a une personne rason  
nable de leur domicile respectif

Donné a St-Henri le 11 Avril 1888

Ets Lapaire Constable

N<sup>o</sup> 4239.  
Acte de nomination  
Comité feu Voltes  
100 ans 1888  
1894  
Acte de  
Cec. de

Province de Québec  
ville de St. Hélier.

À une session de la Comité des Finances  
du Conseil de la ville de St. Hélier, tenue  
à St. Hélier, au lieu ordinaire des  
séances, Mercredi, le dixième jour du  
mois d'Avril mil huit cent quatre  
vingt huit, conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents, Messrs  
les Conseillers Esime Faillé, Louis  
Drie et ~~Antoine Ethier~~, et formant  
un quorum sous la présidence  
de Mr le conseiller Esime Faillé

Il est ordonné et statué par résolution  
du Comité, comme suit: savoir: -

Résolu que les Comptes ci-  
après soient approuvés & payés  
La Patrie \$19.50 pour avis De charité  
\$19.50 pour annonces des lots à vendre  
(nos. 956 & 957) L'Éclair \$18.75.  
pour do - Gazette Printing Co \$14.00  
& \$31 pour annonces, J. H. Roy  
\$14.00 et \$8.00 pour annonces  
dans l'Impression. Cie. Renaud \$8.90 & the Star \$11.20.  
à l'usage et à l'usage

Esime Faillé  
Président

Receveur  
Secrétaire



N<sup>o</sup> 3340.  
Rapport de Compté  
des Finances, du  
1<sup>er</sup> Avril 1888

Rep  
Sec. Des  
adopté ce 12 avril 1888  
Rep  
Sec. Des.

P23/E2,58

3340

Province de Québec  
Ville de Québec

Banque  
Montcalm

A une session de Comité de Feu et Police,  
du Conseil de la ville de Québec,  
tenue à Québec, au lieu ordinaire  
des séances, Mercredi, le onze  
jour d'Avril Mil huit cent quatre vingt  
huit, conformément à la loi, à laquelle  
session sont présents Messieurs Cou-  
seilles Moise Benoit, Alfred  
Normandin et Aggée Benoit et  
formant un quorum sous la  
présidence de Monsieur le Conseiller  
Moise Benoit

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité comme suit:

Resolu que les comptes ci-après  
soient approuvés payés ~ viz ~

A Hoffatt pour ses services \$ 40.90.  
O'Brien pour M. N. Malade des  
Chevaux \$ 10.50. Moise Benoit pour  
\$ 1.10 pour 100 lbs de son. L. Desrosiers.  
\$ 4.60 pour ouvrages Th. Robut \$ 59.55  
pour ouvrages de forge &c

Resolu que le chef de Police Fern  
soit autorisé d'acheter trois boîtes de calamine  
aux meilleures conditions possibles  
pour par lui être posés aux endroits  
qu'il jugera les plus convenables  
& la somme est levée

Moise Benoit  
Président  
Benoit  
Secrétaire



N<sup>o</sup> 3366.  
Rapport de Comité  
de Haute Police le  
Mars 1888

ADP  
Sec. Gen.  
adapté en avril 1888.  
ADP  
Sec. Gen.

P23/E2,58

Province de Québec  
Villes de Ste. Anne

L'Assemblée  
Orques \$4.65

A une session de Comité des "Chemins"  
du Conseil de la ville de Ste. Anne,  
tenue à Ste. Anne, au lieu ordinaire  
des séances, Mercredi, le vingt-neuf  
jour d'Août mil huit cent quatre  
vingt huit conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents,  
Messieurs Les Conseillers Louis  
Doré, ~~Antoine Etienne~~ & François  
Daigneau & formant un quorum  
sous la présidence de Mr le Conseiller  
Louis Doré ~

Il est ordonné & statué par résolution  
du Comité comme suit:

Résolu que le compte de J. K. Ward,  
pour \$26.76 bois pour fosses soit payé  
& Robert \$4.65 pour ouvrages. aux papiers  
soient approuvés & payés ~

Lecture est faite d'une lettre de M. E.  
Lavigne, au sujet d'un accident causé par le  
mauvais état d'un trottoir qu'il prétend  
être arrivé à M. Théophile Lavigne ~

Résolu que cette demande soit renvoyée  
Les. Les. produit un bref ou action en  
la ville de Ste. Anne, à l'inst. aux de Mr  
Omer Labelle récl. auant \$5. de dommages  
causés à sa voiture qu'il prétend avoir  
brisé sur la rue St. Joseph ~

Résolu que Myrabelle avocats  
soit chargé de résister à la dite poursuite  
suivant qu'il le jugera à propos ~

Et la séance est levée

Louis Doré

Président

De Ste. Anne  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3342.

Rapport de Comité  
des ~~Finances~~ <sup>Pharmacies</sup> le  
Mars 1888

N<sup>o</sup> 3342  
Sec. Gen.

adopté le 12 avril 1888

N<sup>o</sup> 3342  
Sec. Gen.

\_\_\_\_\_

P23/E2,58

3342



Province de Québec  
Ville de St. Henri

à deux fontaines

À une session de Comité de l'Eau & l'Éclairage  
du Conseil de la ville de St. Henri,  
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire  
des séances, Mercredi, le vingt-neuf  
jour d'août mil huit cent quatre  
vingt huit, conformément à la loi,  
à laquelle session sont présents  
Messieurs les Conseillers Adolphe Rié,  
Aggée Benoit & Émile Fraille,  
et formant un quorum sous la  
présidence de M. le conseiller Adolphe Rié.

Il est ordonné & statué par résolution  
du Comité comme suit: ~

Résolu que les Comptes de Messrs.  
McMillan, pour liquants d'huile,  
\$ 11.61 et \$ 13.09 soient payés -

Résolu à la majorité des avis que  
quatre bornes fontaines additionnelles  
soient achetées, semblables à celles  
actuellement en usage dans la ville  
pour être posées aux endroits suivants,  
savoir, une dans la Rue Haussain,  
une autre dans l'avenue Jareau près de la  
track côté Nord, et deux autres près  
de l'abattoir, savoir une sur la  
Rue Delimelle et l'autre sur l'avenue  
Jareau, côté sud de la track ~

Résolu que le Conseil demande des  
conjonctions pour et éclairer la ville  
à l'électricité des diverses compagnies  
de pays par opération dans la province  
et l'assurance est levée ~

A. Rié  
Président

De la  
Secrétaire

Convenablement  
A. B.  
M. P.

N<sup>o</sup> 3343.

Rapport de Carrière  
de l'Eau & l'Éclairage  
le 11 avril 1888

M<sup>o</sup>  
Sec<sup>o</sup>

adapté ce 12 avril 1888.  
avec 2 bornes - fontaines au lieu  
de 4 - @ M<sup>o</sup> Sec<sup>o</sup> - *[Signature]*

P23/E2,58

3 3 4 3

P23/E2,58

**SE CHARGE**  
DES  
Travaux préliminaires pour  
chemins de fer et routes;  
DE  
Plans et devis pour égouts,  
aqueducs, ponts, éclairage  
électrique, etc.  
AUSI  
d'arpentages publics et parti-  
culiers, etc., etc.  
Brevets d'Invention, Marques  
de Commerce, etc.

**J. EMILE VANIER**

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

*Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial*

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

*Montréal, 10 avril 1888*

*A. Messère Esq  
Sec. Trés. Corp. Ville St-Henri  
P.Q.*

*Monsieur,*

*Vous trouverez ci-joint un petit plan concernant les propriétés de l'ancien site de la station de chemin de fer. Le plan en question est conforme à l'arpentage et au péquetage qui a été fait sur les lieux.*

*Je haste autant qu'il est possible de le faire. Ces travaux de plan d'après nous travaillant au bureau jusqu'à 11 heures ou environ dans les soirs, et je fais en sorte que le tout soit soumis à votre conseil au plus tôt.*

*Jusqu'à présent je n'ai pu rencontrer Mr St-Jorge qu'un seul soir. J'y retourne ce soir encore.*

*Il aura tous les cas il n'y a pas une minute de retard. et je suis certain à l'avance que le travail fait sera des plus exacts.*

*Très respectueusement*

*J. Emile Vanier*



N<sup>o</sup> 3344.  
J. Étienne Riéus A.  
Montréal le 10<sup>e</sup> mai 1888  
~ ~ ~  
transmettant plan de  
lots 956-957 et au  
sujet des Egouts  
A. D. P. sec. - 1<sup>er</sup>

P23/E2,58

3 3 4 4



P23/E2,58

## Ville de St. Henri.

Ferdinand Gagnais Maire, et M. M. François  
Daigneau, Louis Doré, Esimer Faillé, Moïse  
Benoit, Adolphe Riel, Aggée Benoit, Ant.  
Ethier & Alfred Normandin

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Sessions du Conseil, Mercredi —, le dix-huitième  
jour du mois de Avril — mil huit cent quatre-vingt-huit  
à huit heures de l'après-midi et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

10. "Réconsidération de la résolution du  
Conseil en date du 23 Mars dernier, pour  
continuer le tuyau à l'eau d'approvisionnement  
de l'avenue Gareau, à travers les voies ferrées  
de la Compagnie, dite "The Grand Trunk  
Railway Company of Canada" sur  
la dite avenue Gareau"

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce Dix septième  
jour d'Avril 1888

A. Desève Jr.  
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,58

No 3345.

Avis de vente aux enchères  
de l'Encaveil, le

17 avril 1888

Ch. Lapari  
Vee - Nos

Province Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Ch. Lapari constate pour la ville  
et Henri certifie sous mon serment d'ancien  
avoir le dix septième jour du mois courant entre  
vingt et six heures de l'après midi signifié une  
copie du présent avis d'autres parts savoir com-  
me suit a M<sup>e</sup> Alfred Normandin et Agée  
Benit a eux en personne et a M<sup>e</sup> Ferdinand  
Dagenais Moire Benit Francois Daignault  
Louis Dori Esmer Faillé Antoine Othier  
Adolphe Bist en laissant une copie du  
présent présent avis a une personne rai-  
nable de leur domicile respectif

Donné a St-Henri le 15 Avril 1888

Ch. Lapari Constable

P23/E2,58

Laflamme, Laflamme, Madore & Cross,  
Barristers, Solicitors, &c

68 St. James Street,

HON. R. LAFLAMME, Q. C.  
L. LAFLAMME  
J. A. C. MADORE  
A. G. CROSS

Montreal, 18 Avril 1888

Au Maire + aux conseillers de la ville de  
St Henri

Messieurs

Après avoir pris communication du projet de contrat  
avec le Grand Tronc, pour la pose des tuyaux à  
l'eau sous le chemin de fer de l'ancienne Gareau,  
je suis venu à la conclusion qu'il m'est im-  
possible de conseiller à la ville de passer ce con-  
trat aux conditions qui y sont mentionnées. —  
D'abord la permission de poser ces tuyaux n'est que  
pour 10 ans — alors à l'expiration de ces dix ans,  
c'est-à-dire, à l'époque où la ville de St  
Henri prendra, ou sera sur le point de prendre  
possession de l'aqueduc, d'après le règlement de  
l'eau, le Grand Tronc pourra, sans aucune  
raison, faire enlever ces tuyaux. — De plus,  
le Grand Tronc, même durant ces dix ans, pourra  
si la compagnie le juge à propos, faire enlever  
les tuyaux en tout temps, en donnant un avis  
de

P23/E2,58

de trois mois — Je comprends que si Mess.  
Berger et al, sont prêts à accepter ces conditions  
c'est sur eux que repose le plus de  
responsabilité — Mais d'un autre côté, vis-à-  
vis les citoyens, c'est la ville qui s'engage  
et si, à un moment donné, les gens qui au-  
ront payé leur com, à qui la ville, par  
l'intermédiaire de ses administrateurs, se sera obligée  
de fournir de l'eau, si en trouvant tout  
à coup privés, parce que la compagnie du  
Grand Tronc aura fait enlever les tuyaux,  
ces gens auront leur recours, contre la  
corporation — Il est bien vrai, que la ville  
aura droit d'appeler Mess. Berger et al en  
garantie; mais je crois qu'il vaut mieux  
éviter les occasions de procès, plutôt que de  
compter sur des actions en garantie — Comme  
l'avocat du Grand Tronc me dit qu'il  
ne peut pas faire les changements proposés  
et lui-même, il ne conseille pas  
à la ville de le signer et qu'il est  
votre serviteur  
J. A. C. Madore



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3346  
Jab Madore, le  
opinion legale sur la  
pose d'un tuyau à l'eau  
sans aucun danger  
à travers la voie ferrée  
du C. N. R.

le 18 aout 1888

*Jab Madore*  
Jab Madore

P23/E2,58

The Merchants Manufacturing Company,  
Montreal, Apr. 24 1888.

Mr. A. De Cive  
Dear Sir:

Now that the water is out of the Canal we are dependent entirely on water from the Corporation service. If this stops, we are obliged to shut down.

Will you kindly call the attention of the Water Company to this so that they may favor us by not stopping our supply for any trivial matter - I mention this because I believe last year, our water was sometimes shut off when the noon hour would have done as well & as I understood it then the Water Co. would have taken that time if they had known all the circumstances -

Any favor in this direction that can be granted will be duly appreciated -

Respectfully  
P. M. Calm

N<sup>o</sup> 3347  
Marchants Mafty. Coy  
avril 24. 1858

Re  
premier del' eau  
dans les tuyaux de  
l'agueduc

Adm  
Sec. Yes

P23/E2,58



Province de Québec.  
Ville de St. Henri.

Qui il soit notoire que le vingt quatrième  
jour d'Avril mil huit cent quatre vingt  
huit, Napoléon Sénécal, commis de la  
ville de St. Henri, comté d' Hochelaga, a été  
nommé Constable spécial de la dite  
ville de St. Henri, conformément à la loi.

Donné à St. Henri, le dit 24 avril 1888

A. Desève J<sup>r</sup>

Sec. Trés. de la dite  
ville de St. Henri

Province de Québec,  
Ville de St. Henri.

Je Napoléon Sénécal, domicilié en la  
dite ville de St. Henri, ayant été  
nommé Constable spécial pour la  
dite ville de St. Henri, jure que je  
remplirai bien et fidèlement mon devoir  
envers Notre Souveraine Dame la Reine  
comme Constable spécial pour la susdite  
ville de St. Henri, sans faveur ni partialité  
malice ou mauvaise volonté, que je ferai  
tout mon possible pour faire maintenir le  
paix et le bon ordre, et que je prévenirai  
toutes offenses contre la personne et la propriété  
des sujets de Sa Majesté; et que, tant que je  
demurerai en exercice, je remplirai  
au meilleur de ma capacité et connaissance  
tous les devoirs de ma charge conformément  
à la loi -

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assumenté devant moi, à St. Henri, ville  
et comté susdits, ce 24 avril 1888

M<sup>re</sup> Brodie Supérieur  
(résident en la dite ville de St. Henri) pour le  
dit district de Montréal

N. Sénécal

N<sup>o</sup> 3348.

Prestation de Serment  
de  
Napoleon Senecal  
Cassini.

Commissaire Special  
pour  
la Ville de St-Henri

*[Signature]*  
Le 12 Mars  
1858

P23/E2,58

3348

P23/E2,58

Thomas Workman, President.  
F. Wolfenstein, Thomas, Gen. Man.

The Molsons Bank

Montreal 26 sept 1888

A. Desève Jr & Co  
Sec Treas<sup>r</sup>  
S<sup>r</sup> Henri

Dear Sir

I have your cheque  
for \$101<sup>19</sup> for taxes 1888.  
Please return account  
receipt. Notice also  
a considerable increase  
over last year? What is the  
reason?

If you hear of any

one who would take  
the whole block off our  
hands. you might let  
us know -

Yours  
A. Desève Jr & Co  
Sec Treas<sup>r</sup>



P23/E2,58

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*

No 3349.

J. W. Monro & al

Parmentier

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

~~Parmentier~~

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]*

P23/E2,58

T. A. RES.

J. P. DAWES.

A. J. DAWES.



Sachine, P.Q. 26 April, 1888.

A. Desève, Jr. Esq.  
Secy. Treas.  
Town of St. Henry

Dear Sir. I have received the Municipal asse-  
s for the Estate late A. Brown and I would feel  
obliged to you if you could give me a statement  
showing the total amount of taxes to be paid by  
the estate and also if you would let me know at  
what date they are due. I notice the increase  
in valuation of the property. I had heard that  
it was to be raised, but was certainly not prepared  
to see it nearly doubled and cannot but think  
that it is put entirely too high.

Yours truly  
James P. Dawes  
per George Knight.

N<sup>o</sup> 3350.

Paris - P. Ducas, {  
Montreal 26 d'oct 1888  
Lettre

Offe de l'ancien municipal  
des ailles pour la  
peuple de pied mont

*Ad. P.*  
Sec. Tres.

MAISON  
M. & B. B. B. B. B.



P23/E2,58

3 3 5 0



P23/E2,58

## Ville de St. Henri.

A Ferd. Wagnier, Maire, et M. M. Louis  
Dore, Francois Daigneau, Eimer Faulle, Moise  
Benoit, Adolphe Riel, Aggee Benoit, Antoine  
Ethier et Alfred Normandin

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le vingt-sixième  
jour du mois de Avril, mil huit cent quatre-vingt-huit  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

1<sup>o</sup>. Octroi de licences d'auberge —

2<sup>o</sup>. Emprunt de \$1400.00. de la Banque de  
Hochelaga pour rembourser créances dues  
le 1<sup>er</sup> mai 1888 —

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-cinquième  
jour d' avril — 1888.

A Desève Jr

Secrétaire-Trésorier.



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3351.

Avis de location spéciale

pour le 26 avril 1888

Par  
J. Lapari

ser  
J. Lapari

Province Québec  
Ville de Québec

Je soussigné J. Lapari constable spécial pour  
la ville de Québec certifie sous mon serment  
d'office avoir le vingt-cinq du mois courant  
signifié une copie entre dix et onze heures  
de l'après-midi du présent avis d'avis par  
savoir comme suit à M<sup>r</sup> Ferdinand Dagenais  
M<sup>r</sup> Benoît François Dagenais Louis Dagenais  
Osimur Paillé Antoine Esther Adolphe Dagenais  
Alfred Armandin Agé Bonuit en laissant  
une copie du présent avis à une personne sui-  
santable de leur domicile respectif

Donné à Québec le 26 Avril 1888

J. Lapari Constable

P23/E2,58

**BUREAU DU SHERIF,**

Montréal, 27 Avril 1888

Reçu ce jour de M. le Secrétaire-Trésorier, Municipalité de la Ville St-Henri, sur Comptes pour taxes

à être produit dans la cause No. 211

La Société Perm. Instruction Jacques Cartier  
André Desautels & al. co. quat.

comme Opposition afin de conserver.

\$20.60

Thos. Pelançois

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3352  
Recu du shemp  
du Me  
compte de taxes  
et  
M<sup>o</sup> Payette  
M<sup>o</sup>  
de la  
27 aout 1854

3 3 5 3

**P23/E2,58**



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

P23/E2,58



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**



P23/E2,58

- 1 -

Avis spéciaux pour taxes municipales (Générales & spéciales)  
signifiés aux contribuables ci-dessous nommés en vertu du rôle  
de Perception (Cotisation) de la Municipalité de la Ville de St. Henri  
pour l'année finissant le 31 Décembre -1888-

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
	A		
1	Achilles Teure Orson	25 Avril N.S.	Malle
1	Aumand dit Francoeur, père Pierre	25 " N.S.	
6	Aequin Toussaint. J.	25 " N.S.	
1	Aequin Joseph	26 " N.S.	
1	Ayeur Moïse	25 " N.S.	
1	Ayeur Alexandre	25 " N.S.	
1	Aubry Martial	25 " N.S.	
1	Archambault Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	
1	Archambault Napoléon	25 " N.S.	
1	Archambault Eusèbe	25 " N.S.	
1	Armstrong Walter	26 " N.S.	
1	Allard Marguerite Epouse de Godofroi Labelle	25 " N.S.	
1	Aubi Joseph	25 " N.S.	
11	Allan Robert	25 " N.S.	
29	B		
1	Bissonnette, fil, Narcisse	26 Avril N.S.	
1	Bissonnette, père, Narcisse	25 " N.S.	
1	Bissonnette Isaïe	26 " N.S.	
3	Benoit Aggée	25 " N.S.	
1	Benoit Saphirin	25 " N.S.	Malle
1	Bonhomme Jean B <sup>te</sup>	26 " N.S.	
1	Bernier Rémi	25 " N.S.	Malle
1	Barrière Charles. M.	26 " N.S.	
1	Benoit Olivier. (N. Chaumon Agent)	25 " N.S.	
1	Benoit Moïse	26 " N.S.	
1	Bouchev (La succession Louis père.)	26 " N.S.	
1	Bouchev François	25 " N.S.	
1	Burroughs Melle. Mary S.	26 " N.S.	Malle
1	Bourelle feu Onézime	26 " N.S.	
1	Bourelle Celestin	25 " N.S.	
1	Bédard Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	
1	Berzey Melle. Mde Moll.	25 " N.S.	Malle
48			

- 2 -

P23/E2,58

- 2 -

Avis Spéciaux pour taxes Municipales &c - &c (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
48	B		
1	Bégnier dit Jany, Emélie, Vve de Raphaël Lomay dit Dolome	25 Avril N.S.	✓
1	Bourbeau Louis	25 " N.S.	Malle ✓
1	Brisebois Louis	25 " N.S.	✓
1	Brunet Magloire	25 " N.S.	Malle ✓
1	Brunet Othéme	25 " N.S.	
1	Brunet Alfred	25 " N.S.	Malle ✓
1	Brunet. A. et la succ <sup>rs</sup> Jm. Berthiaume	25 " N.S.	Malle ✓
1	Boudreau Ulric	25 " N.S.	Malle ✓
10	Brodie William	26 " N.S.	
3	Beaudin Othéme Vve de François Rheaume	26 " N.S.	✓
2	Beaudin Bénonie	25 " N.S.	
1	Beaudin père, Toussaint ✓	25 " N.S.	
1	Baronet Virginie Eps. de Sene Decarie ✓	25 " N.S.	
1	Bariteau dit Lamanche Leandre ✓	25 " N.S.	
1	Brown Thomas	25 " N.S.	✓
10	Beaudet Virginie Eps. de J.L. Cassidy	25 " N.S.	Malle
2	Bickerdike Robert	26 " N.S.	
1	Bickerdike Nelson	25 " N.S.	Malle
2	Biron (la succ. Samuel (J.B. Cholette agent)	25 " N.S.	Malle
1	Barrette Ritchelle Vve de Ed. Skink	25 " N.S.	
1	Borduas François	25 " N.S.	
1	Borduas Félix	25 " N.S.	
1	Barie J. L.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Brousseau Ludger	25 " N.S.	
1	Beaupré Frs. X.	25 " N.S.	
1	Borne Augustin	25 " N.S.	
2	Bergeron Pierre	25 " N.S.	Malle
1	Brière, fils Joseph	25 " N.S.	
1	Bélanger Joseph	25 " N.S.	
1	Bergeron Charles	25 " N.S.	Malle ✓
1	Bergeron Henri	26 " N.S.	
1	Bellefeuille Léon	25 " N.S.	
1	Bleau Grégoire (Jos. Lohier agent)	25 " N.S.	
1	Blain Philias	26 " N.S.	
1	Butchers Ice Company ou représentants	25 " N.S.	Malle ✓
107			

- 3 -



Vois Spéciaux pour taxes Municipales - TC - TC - (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis - 1888	Remarques
104	B		
1	Bourbonnais Octave	25 Avril N.S.	
1	Brussette Milton H	25 " N.S.	Malle ✓
1	Boeuv Alexander	25 " N.S.	
1	Baillargeon Prosper	26 " N.S.	✓
1	Brown Robert Alexander	26 " N.S.	X ✓
1	Beaulieu Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Blanchard Pierre	25 " N.S.	
6	Brown la success Robert	25 " N.S.	Malle ✓
113	Brown la success Alfred	25 " N.S.	Malle ✓
233	C		
1	Cazalais la succession Alphonse	25 Avril N.S.	✓
7	Cazalais Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
3	Charlebois Alphonse	25 " N.S.	Malle ✓
1	Charlebois la succession Aimé	25 " N.S.	Malle ✓
2	Charlebois Alphonse ve de F. Lecarlier	25 " N.S.	✓
2	Charon J. B.	" N.S.	✓
1	Charon Formidas	25 " N.S.	✓
1	Charon Narcisse	25 " N.S.	✓
1	Charon Napoléon	25 " N.S.	
2	Cousineau Benjamin	25 " N.S.	✓
2	Carignan Ovide X	25 " N.S.	✓
1	Campeau Louis	25 " N.S.	Malle ✓
1	Cleroux Félix	25 " N.S.	✓
1	Chandler Pierre & Henri	25 " N.S.	Malle ✓
3	Charette Alphonse	25 " N.S.	✓
1	Charette fils Jacques	26 " N.S.	X ✓
1	Christmas Thomas James	25 " N.S.	Malle ✓
1	Commissaires d'écoles catholiques de St. Henri	25 " N.S.	Malle ✓
1	Castonguay Alphonse & C. Godin	25 " N.S.	
1	Clermont Théodore	25 " N.S.	Malle ✓
1	Collin fils Pierre	25 " N.S.	✓
2	Carrière Isaïe	25 " N.S.	✓
1	Carrière fils Prosper	25 " N.S.	
3	Culmer Henry	26 " N.S.	✓
2	Cowans Agnes Ep. de Th. Dickson	26 " N.S.	✓
276			

Avis Spéciaux pour taxes Municipales - TC - TC (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
276	C		
2	Cyr François	25 Avril N.S.	✓
1	Chabotte Louis	25 " N.S.	Malle
34	Cité de Montréal	25 " N.S.	Malle
2	Caron Louis	26 " N.S.	✓
1	Caron Frs. X.	25 " N.S.	
1	Chicoine Octave	26 " N.S.	✓
1	Chicoine père Pierre	25 " N.S.	
1	Cantin Joseph	25 " N.S.	✓
1	Cantin fils, Louis	25 " N.S.	✓
1	Cantin père Louis	25 " N.S.	
1	Cadioux Adolphe père	25 " N.S.	
1	Cadioux Mathilda Ép. de Guillaume Gauthier	25 " N.S.	✓
1	Côté George	25 " N.S.	✓
2	Côté Julie ✓	25 " N.S.	
2	Côté Alexandre ✓	25 " N.S.	
1	Côté Venance	25 " N.S.	
2	Chartrand Joseph	25 " N.S.	✓
2	Chartrand Sophie Ép. de Jos. Paquette	25 " N.S.	
2	Cartier Norbert	25 " N.S.	✓
1	Cardinal Sévère	25 " N.S.	✓
1	Charetier Léon	25 " N.S.	✓
2	Coursol Henriette Ép. de Robert Kane Esc. & chs J. P. Coursol Esc. Héritiers (Quebec)	25 " N.S.	Malle
1	Cheney Gilman	25 " N.S.	Malle
2	Cusdck Michael	26 " N.S.	✓
1	Coutu Seraphin	26 " N.S.	✓
1	Couture Delphis	25 " N.S.	Malle
1	Coupar (Laurence Nancisco) Section Coupar Procureur	25 " N.S.	Malle
3	Couillard Louis	25 " N.S.	
2	Charbonneau Joseph	25 " N.S.	
2	Carroll Ellen the de Jeremiah O. Thompson	25 " N.S.	
1	Chatigny Catherine the de Paul Hébert	25 " N.S.	
1	Compagnie de Tré et Crédit Financier (La)	25 " N.S.	Malle
1	Chabouilly Celina the de J. B. Charbonneau	25 " N.S.	
1	Crozier Jérémie	25 " N.S.	
356			



P23/E2,58

5

Arri Spécialx pour taxes Municipales &c - &c - (Suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis-1888	Remarques
356	D		
5	Desire senior Alexandre	26 Avril N.S.	✓
1	Desire Claire Eps. Le L. Dupin au Boulevard	26 " N.S.	✓
1	Desire Adeline Eps. de Alfred Dubostain	25 " N.S.	Malle ✓
1	Desire Junior Alexandre	26 " N.S.	✓
1	Deschamps pere, Joseph. H.	26 " N.S.	✓
1	Deschamps Joseph. H.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Deschamps fils Joseph. H.	26 " N.S.	✓
1	Dupuis Julie Eps. de Francois Tayette	25 " N.S.	✓
1	Dupuis Marie N. (L. Bonneau agent)	25 " N.S.	Malle ✓
1	Dupuis pere Magloire	25 " N.S.	
1	Dupuis fils Magloire	25 " N.S.	
1	Duperronzel A.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Delinelle Delphis	25 " N.S.	✓
1	Dagenais fils, F. A.	25 " N.S.	
1	Dagenais pere F. A.	25 " N.S.	
1	Dagenais J. Bte	25 " N.S.	✓
1	Dagenais Thibias	25 " N.S.	✓
2	Dagenais Ferdinand	25 " N.S.	
1	Dumais Theophile	25 " N.S.	✓
1	Dupont Joseph	26 " N.S.	✓
1	Dupont Virginie Eps. de Edouard Latour	26 " N.S.	✓
7	Décarie Olivier	26 " N.S.	✓
1	Décarie Benjamin fils de Jo.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Décarie Emilie Vve de Samuel Mc Donald	26 " N.S.	✓
1	Décarie Dame Rachel Mathieu	25 " N.S.	Malle ✓
1	Desjardins Alphonse	26 " N.S.	✓
3	Desjardins Charles	25 " N.S.	
1	Dansereau Pierre	25 " N.S.	Malle ✓
3	Deschambault Nicolas	26 " N.S.	✓
2	Davidson pere, James	26 " N.S.	✓
2	Davidson Wm. B.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Genaud Joseph	26 " N.S.	✓
1	Quecharme pere Louis	26 " N.S.	✓
1	Qurocher Joseph	26 " N.S.	Malle ✓
1	Bugas dit Labriche Louis	25 " N.S.	✓
409			

P23/E2,58

- 6 -

Arri Spécialis pour taxes Municipales - 7c-7c (suite)

Nombre d'aris	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'aris-1888	Remarques
409	D		
2	Dugas dit Labiche J. B <sup>te</sup>	25 avril N.S.	✓
1	Dépocas Louis	26 " N.S.	✓
1	Demers Auguste	25 " N.S.	✓
2	Demers fil <sup>s</sup> J. B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
1	Demers Henri	25 " N.S.	Malle ✓
1	Decelles - A.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Duclos George	25 " N.S.	✓
1	Duclos Toussaint	25 " N.S.	✓
4	Duclos Michel	26 " N.S.	✓
2	Duclos Alfred	25 " N.S.	
1	Duclos Jérémie	26 " N.S.	✓
1	Dion Olivier	25 " N.S.	✓
1	Desroches Pierre	25 " N.S.	✓
1	Desroches L. Vital (Pierre Desroches Agent)	25 " N.S.	✓
1	Dequire dit Laure Mangumite (M. de Gabriel dit Onge)	25 " N.S.	✓
1	Dequire Benjamin	25 " N.S.	✓
2	D'oust Barthélemi	25 " N.S.	✓
1	Dussault Napoléon	25 " N.S.	✓
1	Delisle J. Adélard	25 " N.S.	✓
4	David Odilon	26 " N.S.	✓
1	David Auguste	25 " N.S.	
1	David Toussaint	25 " N.S.	
2	David Étienne	25 " N.S.	
1	Duquette Louis ✓	25 " N.S.	
1	DuPontigny Dlle. D. + Fannie	25 " N.S.	Malle ✓
1	Daigneau François	25 " N.S.	
1	Deragon Alexandre	26 " N.S.	✓
2	Duchamel Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Dubreuil Charles	25 " N.S.	✓
1	Dori Filaine	25 " N.S.	
1	Dori Pierre + Filaine	25 " N.S.	
1	Dequise Victor	25 " N.S.	
2	Dori Louis	25 " N.S.	
1	Dequise Charles	26 " N.S.	✓
2	Dequise Benjamin	26 " N.S.	✓
457			

- 7 -



P23/E2,58

- 4 -  
Avis Spéciaux pour taxes Municipales - etc. etc. (Suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis - 1888.	Remarques
457	<b>D</b>		
3	Hesautels Moise	25 Avril N.S.	
1	Donnelly Henry	25 " N.S.	
1	Dubord Marie Louise Ep. de Jos Loiselle	25 " N.S.	
1	Deslauriers Broxelles Ep. de Adolphe Goulette	25 " N.S.	
1	Deslauriers Thure Emmanuel	25 " N.S.	
1	Deslauriers Guillaume	25 " N.S.	
1	Dufresne Eleanore Vve. de Wm Moore	25 " N.S.	
2	Dugrinier Joseph	" N.S.	✓
1	Dubuc Arsene	25 " N.S.	
1	Dorice Pierre	26 " N.S.	✓
76	Delisle + Workman (Les successeurs)	25 " N.S.	Malle ✓
546	<b>E</b>		
1	Elliott John	25 Avril N.S.	
1	Emard Dame J. W.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Ethier Jean Bte	25 " N.S.	✓
3	Ethier Antoine	25 " N.S.	✓
3	Emond (la succession Osidore, père)	26 " N.S.	✓
12	Ecroyd Thomas	25 " N.S.	Malle ✓
568	<b>F</b>		
1	Fox James	26 Avril N.S.	✓
1	Frechette Napoléon	26 " N.S.	✓
1	Francoeur Noël	26 " N.S.	✓
1	Forest Gideon (Jos Cantin Agent)	25 " N.S.	Malle Dupedale ✓
1	Falardeau père Charles	26 " N.S.	✓
1	Fields James	25 " N.S.	✓
1	Fortier Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Fortier Jean Bte	26 " N.S.	✓
1	Fennell Mary Vve. de John Brady	25 " N.S.	✓
1	Forgue Pierre	25 " N.S.	
1	Fournier Moise	25 " N.S.	Malle ✓
2	Fortier Charles	25 " N.S.	Malle ✓
2	Faille Esmer	25 " N.S.	
2	Fitzgerald John	26 " N.S.	✓
3	Fauteux St Emélie	25 " N.S.	
4	Faure Ferdinand	26 " N.S.	✓
592			

P23/E2,58

- 8 -

Actes Spéciaux pour taxes Municipales -tc-tc-(suite)

Nombre Paris	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis -1888	Remarques
592	<del>F</del> F		
1	Fichaud Adolphe	26 Avril N.S.	✓
7	Fichaud Ferdinand	26 " N.S.	✓
1	Forget dit Dépatie Celine Éps. de Damaeu Desjardins	25 " N.S.	✓
601	G		
1	Gauron Amélie Vn. de Frs. Boissert	25 Avril N.S.	✓
1	Gauron feb. Tho. d'assies (ou représentants)	25 " N.S.	✓
1	Gauron Fatene	25 " N.S.	✓
1	Goyette Adolphe	25 " N.S.	✓
1	Goying Henry	25 " N.S.	✓
1	Gagnon Augustin	25 " N.S.	✓
1	Gagnon Joseph	25 " N.S.	✓
1	Grégoire Alexis	26 " N.S.	✓
1	Grégoire Charles	25 " N.S.	✓
1	Gourre Joseph	26 " N.S.	✓
1	Gravel Joseph (aiguilleur)	25 " N.S.	✓
1	Gravel Joseph (Charretier)	25 " N.S.	✓
2	Gravel Hippolyte	26 " N.S.	✓
1	Gravel père Jérémie	25 " N.S.	✓
1	Gravel Alexis	25 " N.S.	✓
1	Gravel André	25 " N.S.	✓
1	Gravel David	25 " N.S.	✓
1	Gravel George M. +	25 " N.S.	Malle ✓
1	Gravel Chs. L.	" N.S.	Malle ✓
1	Gauthier Honoré	" N.S.	4 ✓
1	Gauthier Octave	25 " N.S.	✓
1	Gauthier Sophie Éps. de Étienne David (intendit)	25 " N.S.	
1	Giroque Célina Éps. de Ant. Guenette	26 " N.S.	✓
1	Gottin Célestin	25 " N.S.	Malle ✓
1	Goulette Théophile	25 " N.S.	✓
1	Gohier Herménégilde	25 " N.S.	✓
1	Gohier Herménégilde (Mlle et Dugas dit Labiche Supp.)	25 " N.S.	✓
1	Gohier Rémi	25 " N.S.	✓
1	Gohier Jean B <sup>e</sup>	25 " N.S.	✓
1	Gohier Sébastien	25 " N.S.	✓
1	Gohier Pierre	25 " N.S.	✓
633			

- 9 -



Actes Spéciaux pour taxes Municipales - etc etc - (Suite)

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'Acte 1888	Remarques
633	G		
2	Gohier Benjamin	25 avril N.S.	
1	Gariépy Téléphore	25 " N.S.	✓
1	Gariépy Esther Ep. de Daidne Mouchon	25 " N.S.	
1	Gariépy David	25 " N.S.	
3	Glatz Tunc Melchin	25 " N.S.	✓
1	Graham Wm.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Gariépy Samuel	25 " N.S.	✓
1	Girard, fib Joseph	25 " N.S.	✓
1	Girard Thlias	25 " N.S.	✓
1	Greenhields, (la succession d'André)	25 " N.S.	Malle ✓
1	Gaudreau Louis	25 " N.S.	✓
1	Geoffrion Félix	25 " N.S.	
1	Grolean Adolphe	25 " N.S.	Malle ✓
1	Galpeau Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
4	Gougeon Adeline, Cur. a Jrs. Décanis son Ep. (interdit)	25 " N.S.	Malle ✓
1	Gougeon H. A.	26 " N.S.	✓
1	Gougeon Narcisse	25 " N.S.	✓
1	Gougeon Léon pins	26 " N.S.	
1	Gougeon Antoine	26 " N.S.	Malle ✓
2	Groulx Victor	25 " N.S.	✓
7	Grand Trunk Railway Coy. of Canada (the)	25 " N.S.	Malle ✓
7	Gaucher G. G. & L. H. Tellemasse	25 " N.S.	Malle ✓
3	Gulmette J. (Nou représentants)	26 " N.S.	✓
644	H		
1	Hurtubise Olivier	26 avril N.S.	✓
1	Harnois Napoléon	25 " N.S.	✓
2	Hurtubise Eustache	26 " N.S.	✓
1	Harnois François	26 " N.S.	✓
5	Hennichon Noïse	26 " N.S.	✓
1	Hennichon Félix	25 " N.S.	Malle ✓
1	Hebert André	25 " N.S.	
2	Hebert Jr Paul	25 " N.S.	
1	Hebert Godefroi	25 " N.S.	
1	Hebert Charles	25 " N.S.	Malle ✓
2	Hebert J. B. & Trafflé	25 " N.S.	
695			

Oris Speciaux pour taxes Municipales - & c. & c. (Suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
695	<b>H</b>		
1	Huppé Antoine	25 Avril N.S.	Malle ✓
2	Huppé J. B.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Hedge dame Thérèse Henri	25 " N.S.	Malle ✓
1	Hill Mon.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Harrisson William	25 " N.S.	Malle ✓
1	Hogue Pierre B.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Howley James	25 " N.S.	Malle ✓
1	Hotté Régis	25 " N.S.	
2	Hamelin Joseph	25 " N.S.	
1	Hunault Guillaume	25 " N.S.	
1	Henault L. H.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Higgs James	26 " N.S.	Malle
1	Hogue Barnabé	26 " N.S.	✓
1	Hurteau Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	Malle ✓
713	<b>I</b>		
1	Dombault dit Matha Célestin	26 Avril N.S.	✓
714	<b>J</b>		
1	Jackson Mon.	25 Avril N.S.	Malle ✓
1	Jourdain J. B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
1	Juberville j <sup>ne</sup> Moïse	25 " N.S.	✓
4	Jacob Joseph	25 " N.S.	✓
10	Joseph Jacob Henry	25 " N.S.	Malle ✓
731	<b>K</b>		
6	King Warden	25 Avril N.S.	Malle ✓
2	Kelly John	25 " N.S.	Malle ✓
1	Kerb Mon. M.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Kary de la Bella Thérèse James M <sup>re</sup> Gauhey	26 " N.S.	✓
741	<b>L</b>		
4	Letourneur C. H.	25 Avril N.S.	Malle ✓
1	Lahaie Cyrizime	25 " N.S.	✓
1	Lahaie Venant	25 " N.S.	✓
1	Lenoir Adolphe	26 " N.S.	✓
1	Lenoir Victor	25 " N.S.	Malle ✓
2	Lenoir Joseph	26 " N.S.	✓
1	Lenoir Théodore	26 " N.S.	✓
752	<b>M</b>		



Arts Speciaux pour taxes Municipales & C. & C. (suite)

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'ans 1888	Remarques
752 <sup>n</sup>	L		
3	Lenoir Frs. Xavier	25 Avril N.S.	✓
1	Lenoir Alphonse	26 " N.S.	✓
1	Lenoir Rolland Foussaint	26 " N.S.	✓
1	Lenoir Rolland pie George	25 " N.S.	✓
1	Lenoir Rolland fib George	25 " N.S.	✓
1	Lenoir Rolland Clovis	25 " N.S.	✓
1	Lenoir Rolland Andrie	25 " N.S.	✓
1	Leblanc David	26 " N.S.	✓
1	Leduc Jean B <sup>te</sup>	26 " N.S.	✓
2	Leduc Clement	25 " N.S.	Malle ✓
1	Leduc (La succession Olivier) Jos Leduc Couture	25 " N.S.	Malle ✓
1	Leduc Frs. A.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Leduc Leon	25 " N.S.	✓
1	Leduc J. B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
1	Leduc Polydore	25 " N.S.	Malle ✓
1	Leduc Edouard	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lapari fib Edouard	26 " N.S.	✓
1	Lapari Joseph	26 " N.S.	✓
1	Lapari Charles	26 " N.S.	✓
1	Lagaci Francois	26 " N.S.	✓
1	Lemay (La succession Louis)	25 " N.S.	✓
1	Lefebvre Edouard	25 " N.S.	
1	Lemaire s <sup>r</sup> Germain Pierre	25 " N.S.	✓
1	Liggett Thomas	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lecavalier Joseph	26 " N.S.	✓
1	Lecavalier s <sup>r</sup> E. de Dolphis Riel	26 " N.S.	✓
1	Ligari Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
1	Lilburn Theophile	25 " N.S.	
2	Laroie Louis	25 " N.S.	Malle ✓
2	Laroie Alfred	25 " N.S.	✓
1	Lachapelle Norbert	25 " N.S.	✓
1	Lachapelle s <sup>r</sup> s <sup>r</sup> im Dr	26 " N.S.	✓
1	Lachapelle Auguste	25 " N.S.	
1	Lachapelle pie Charles	25 " N.S.	
1	Lachapelle fib Charles	25 " N.S.	
792			

Arts spéciaux pour taxes Municipales - etc. etc (suite)

Nombre d'aris	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'aris 1888	Remarques
792	L		
3	Lachapelle Albert	25 Avril N.S.	✓
2	Lachaine Louis	25 " N.S.	✓
3	Lachaine Notique	26 " N.S.	✓
1	Labelle Adeline Éps. de Pierre Chonette	25 " N.S.	✓
1	Labelle Jules	" N.S.	✓
1	Labelle Omer	25 " N.S.	
1	Labelle Régis	25 " N.S.	Malle ✓
6	Lemoine Joseph	26 " N.S.	✓
1	Lemoine Tréfle	26 " N.S.	✓
1	Lapierre André	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lapierre Louis	26 " N.S.	✓
2	Lapierre 4 <sup>me</sup> Éps. de Gideon Hamois	25 " N.S.	✓
1	Lauron François	25 " N.S.	✓
1	Laurin Félix	25 " N.S.	
1	Laurin Pierre	26 " N.S.	✓
1	Lorrain Hermidas	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lapiniere Stanislas	26 " N.S.	✓
1	Lecompte Alexandre	26 " N.S.	✓
1	Lafleur Pierre	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lafleur Charles	25 " N.S.	
1	Lafleur Clément	25 " N.S.	
1	Lalonde Octave	26 " N.S.	✓
1	Lalonde Antoine	25 " N.S.	
1	Lemieux Aldéric	26 " N.S.	✓
1	Lemieux Louis (scieur de Bois)	25 " N.S.	
1	Lemieux Pascal	25 " N.S.	✓
1	Lemieux Pierre	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lemieux Louis (Tisserand Makers)	25 " N.S.	✓
8	Lamoureux Ulric	26 " N.S.	✓
2	Laprie Maxime	25 " N.S.	
1	Laprie Augustin	25 " N.S.	✓
1	Larallée Noé	" N.S.	✓
1	Laboissomière Hilaire	" N.S.	✓
6	Larente Pierre	26 " N.S.	✓
1	Lorelli Joseph	26 " N.S.	✓



## Mis spéciaux pour taxes Municipales - 7c - 7c - (Suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
851.	<b>L</b>		
1	Lebeau Didore	26 Avril N.S.	✓
1	Leonard Adeland	26 " N.S.	✓
2	Leonard Cyrille	26 " N.S.	✓
1	Languedoc Alphonse	26 " N.S.	✓
1	Languedoc Eustache	25 " N.S.	
1	Lahylois George	26 " N.S.	✓
1	Lacroix Adolphe	25 " N.S.	✓
1	Lacroix Charles	26 " N.S.	✓
3	Landreville Stanislas	25 " N.S.	✓
1	Lafamme Alfred (N. Dussault Agent)	25 " N.S.	✓
1	Lavallée Louis	25 " N.S.	Malle ✓
1	Larivée Napoléon ✓	25 " N.S.	
1	Lapointe Edouard	25 " N.S.	
1	Leger Antoine	25 " N.S.	✓
1	Leroux Moise	25 " N.S.	Malle ✓
2	Leroux Edouard	25 " N.S.	Malle ✓
2	Landry H. S. + J.	" N.S.	✓
2	Sanctot Joseph	26 " N.S.	✓
1	Sanctot Hémery	26 " N.S.	✓
1	Lambert Desiré	25 " N.S.	
1	Larivière Joseph	26 " N.S.	✓
1	Larivière Léon	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lamb Richard	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lamb Thos. Walter + Richard	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lauriault Yotique	25 " N.S.	
1	Lauriault Formidas	25 " N.S.	
1	Lauriault Wilfrid	25 " N.S.	Malle ✓
2	Lacoste Auguste	25 " N.S.	
1	Lacoste Etienne	25 " N.S.	
1	Lussier Ets. N.	25 " N.S.	
1	Lussier Alphonse	25 " N.S.	
1	Lussier Joseph	25 " N.S.	
1	Liard Pierre	25 " N.S.	
1	Laurier Narcisse	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lapunesse Joseph	25 " N.S.	

Arts Spéciaux pour taxes Municipales etc etc (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
89	L		
1	Ledoux Charles	25 Avril N.S.	Malle ✓
2	Ledoux (la succession Bruno)	25 " N.S.	Malle
2	Limer Joseph (R. E. Edwards agent)	25 " N.S.	Malle <span style="float: right;">Edwards ✓</span>
1	Langerin Auguste	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lanolette Pierre B.	26 " N.S.	✓
1	Lindsay C. W.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Lenoir Emélie Vve de feu Augustin Ticking	26 " N.S.	✓
1	Lenoir Aglai Eps de Germain Lefebvre, fils	26 " N.S.	✓
3	Legros dit Le compte Angélique Vve de Ch. Laroie père,	25 " N.S.	Malle ✓
1	Latoré Emélie Vve de Frs & Cozélais	26 " N.S.	
1	Lebrun Amélie Vve de Maxime Lapointe	25 " N.S.	✓
1	Lebrun Charles	26 " N.S.	✓
2	Legault dit Deslauriers Onézime	25 " N.S.	✓
1	Lepailleur Angèle Eps de L. D. Maichal	25 " N.S.	✓
2	Lang Elzabeth Vve de Hon. Donaldson	25 " N.S.	✓
91	M		
1	Moreau Allina Eps de Frd. Faure	26 Avril N.S.	✓
1	Moreau Julie Eps de Edmond Angers	25 " N.S.	Malle ✓
1	Marion Narcisse	26 " N.S.	✓
1	Mcneaney Cornelius	25 " N.S.	✓
1	Mcneaney (La succession Peter)	25 " N.S.	
2	Morgan Hon. D.	26 " N.S.	✓
1	Morgan John	25 " N.S.	✓
1	Montreuil fils, Alexandre	26 " N.S.	✓
1	Meunier dit Lagaci Maxime	25 " N.S.	✓
1	Maheux Prospère	25 " N.S.	✓
1	Martin Alphonse	26 " N.S.	✓
1	Macduff Eustache	25 " N.S.	✓
1	Massé Jean Marie	26 " N.S.	✓
1	Morin Onézime	25 " N.S.	✓
1	Messier Gilbert	25 " N.S.	✓
1	Mommette Ambroise	25 " N.S.	✓
1	Malotte Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Marcil Béronie	25 " N.S.	
1	Mailoux Amable	25 " N.S.	
93			
934			



P23/E2,58

- 15 -  
Avis spéciaux pour taxes Municipales - 4c 4c - (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
<b>M</b>			
934 <del>938</del>			
1	Mire Etienne	25 avril N.S.	
1	Marsan Hildège	25 " N.S.	
1	Moquin père Hubert	25 " N.S.	
2	Moseley (la succession E. V.)	25 " N.S.	Malle ✓
1	Michélet Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Miller Emélie Veu de Athanase Matte	25 " N.S.	
1	Montpetit Louis	25 " N.S.	Malle ✓
4	Moodie William	25 " N.S.	Malle ✓
3	Montreal Loan + Mortgage Coy.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Majov Amedée	25 " N.S.	✓
2	Majov Adolphe	25 " N.S.	Malle ✓
1	Majov Théotice Veu de Jos. Cozalais	26 " N.S.	✓
28	MacLaren James	25 " N.S.	Malle ✓
446	Mackay la succession Edouard	25 " N.S.	Malle ✓
<b>M<sup>c</sup></b>			
1427			
2	M <sup>c</sup> Kerchev (les Héritiers) N. Thodeau Procureur	25 avril N.S.	Malle ✓
1	M <sup>c</sup> Grevy Patrick	25 " N.S.	✓
1	M <sup>c</sup> Philipps James	25 " N.S.	✓
1	M <sup>c</sup> Kensen Joseph	25 " N.S.	✓
1	M <sup>c</sup> Candless William	25 " N.S.	✓
1	M <sup>c</sup> Farland John Leitch	25 " N.S.	✓
1	M <sup>c</sup> Mitchell père Israël ✓	25 " N.S.	
1	M <sup>c</sup> Lyade Francis	25 " N.S.	
1	M <sup>c</sup> Cready James	25 " N.S.	Malle ✓
1	M <sup>c</sup> Alase Patrick	25 " N.S.	
2	M <sup>c</sup> Connick Alice Epouse de Wm Donnelly	25 " N.S.	
20	M <sup>c</sup> Millan John	25 " N.S.	Malle ✓
<b>N</b>			
1460			
3	Neilson Jane Coburn Veu de Jos. Dickinson	25 avril N.S.	Malle ✓
3	Normandin Alfred	26 " N.S.	✓
1	Nadon Felix	25 " N.S.	✓
1	Normandin Gideon	25 " N.S.	
2	Nantel père Jean B <sup>e</sup> + J. B <sup>e</sup> fils	25 " N.S.	✓
1	Nantel Wilfrid	25 " N.S.	✓
1	Nantel Louis	25 " N.S.	✓
1472			

Arts Speciaux pour taxes Municipales - 7c - 7c. (suite)

Nombre d'Arts	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'Art 1884	Remarques
<b>N</b>			
1472			
1	Norval Henri	25 Avril N.S.	
1	Nicholson George	26 " N.S.	✓
2	Nocke George	26 " N.S.	✓
1	Normandin Philomène Veu de David Ouellette	25 " N.S.	Malle ✓
1477			
<b>O</b>			
1	Omara James	25 Avril N.S.	Malle ✓
1	O'Keefe Daniel	25 " N.S.	
1	O'Silvie Émilie Veu de Hugh Brodie St.	25 " N.S.	✓
5	Ouellette Alexis	25 " N.S.	✓
1	Ouellette Pierre Napoléon	25 " N.S.	✓
1	O'Searcy May Veu de David Barry	25 " N.S.	
1487			
<b>P</b>			
3	Trud'homme Eustache	25 Avril N.S.	Malle ✓
2	Trud'homme père Félix	25 " N.S.	Malle ✓
1	Teterkin Edward Ford	25 " N.S.	✓
1	Tickering Arsène	26 " N.S.	✓
1	Picard Louis	26 " N.S.	✓
1	Tourier Louise Veu de Olivier Trudel	26 " N.S.	✓
1	Tourier père Joseph	25 " N.S.	
1	Tourier Damase	25 " N.S.	
1	Tourier Émerie	25 " N.S.	
1	Tayette Napoléon	25 " N.S.	✓
3	Taquette Théophile	25 " N.S.	Malle ✓
1	Taquette George	26 " N.S.	✓
1	Taquette Joseph	25 " N.S.	
2	Tepin dit Basolette fils Louis	26 " N.S.	✓
3	Tepin dit Basolette père Louis	26 " N.S.	✓
1	Treust Louis	25 " N.S.	✓
1	Treust Simon	25 " N.S.	✓
1	Pattenande William	26 " N.S.	✓
1	Tourier A.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Pattenande Cléophas	25 " N.S.	✓
2	Taushe James	25 " N.S.	Malle ✓
1	Pilon Alexis	26 " N.S.	✓
2	Plante F.A.	26 " N.S.	✓
1521			



Arts spéciaux pour taxes Municipales - etc. - etc. (suite)

Nombre d'arts	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'art 1888	Remarques
1521	<b>P</b>		
1	Trimeau Joseph	25 avril N.S.	Malle ✓
1	Piché Louis	25 " N.S.	✓
1	Thaneuf Josephite Eps. de Jules Leblanc	25 " N.S.	Malle ✓
1	Presseau Marie Louise Eps. de John Jones	25 " N.S.	✓
14	Terrin la succession Ferdinand	25 " N.S.	Malle ✓
1	Teneault Hubert	25 " N.S.	Malle ✓
1	Tapineau Louis Adrien	26 " N.S.	✓
1	Toutus dit Clément George	25 " N.S.	
1	Tarent F. X.	25 " N.S.	
1	Toissant Louis (Célestine Faillé agent)	25 " N.S.	
1	Taulin <del>Gustave</del> <del>Ferdinand</del>	26 " N.S.	✓
1545	<b>Q</b>		
3	Quenneville Alfred	26 avril N.S.	✓
1	Quenneville Stanislas	25 " N.S.	✓
2	Quinlan Marie Th. de Geob. Dickum	25 " N.S.	
1551	<b>R</b>		
1	Ryley les Héritiers Michael	26 avril N.S.	✓
1	Ryley Rosa Th. de Patrick Canoll	26 " N.S.	✓
3	Rodgers Anna Eps. de Hon. Duffy	25 " N.S.	Malle ✓
1	Robitoux Edouard	25 " N.S.	✓
1	Robitoux Wilfrid	25 " N.S.	
3	Rodier Charles Sciphin	25 " N.S.	Malle ✓
1	Robillard pie Joseph	26 " N.S.	✓
1	Robillard angele Eps. de Louis Dupras	26 " N.S.	✓
1	Raymond Chérie	25 " N.S.	
2	Riel pie Toussaint	26 " N.S.	✓
2	Riel Adolphe	26 " N.S.	✓
1	Richard Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	✓
1	Richard Wilfrid	25 " N.S.	Malle ✓
1	Rochon Pierre	25 " N.S.	✓
2	Rodriguez Pierre	25 " N.S.	✓
1	Rees Joseph	25 " N.S.	✓
1	Ricard Elie	25 " N.S.	✓
2	Robert Ludger	26 " N.S.	✓
2	Ross James	25 " N.S.	Malle ✓
1579	<b>1579</b>		

Arts spéciaux pour taxes Municipales - etc. etc. - (Suite)

Nombre d'aris	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'aris 1888	Remarques
157 1579	Rooney R. Patrick	25 avril N.S.	Malle ✓
4	Rondyne E. O. & O. J.	25 avril N.S.	Malle ✓
1	Rhind John ✓	25 " N.S.	
1	Reens Pierre ✓	25 " N.S.	
2	Ritchot pin Israel	25 " N.S.	
1	Roy Eusebe	25 " N.S.	Malle ✓
1	Roy J. A.	25 " N.S.	Malle ✓
20	Robertson La succession Andrew	25 " N.S.	Malle ✓
2	Robertson David	25 " N.S.	Malle ✓
2	Rastoul F. X.	25 " N.S.	Malle ✓
1473 1619	S		
1	Sénécal Oauthie	26 avril N.S.	✓
1	Sénécal pin Fabien	26 " N.S.	✓
1	Sénécal pin Jean B <sup>te</sup>	26 " N.S.	✓
1	Sénécal Julien <sup>fr de l'ancien Chaudron</sup>	25 " N.S.	✓
1	Sénécal Ludger	25 " N.S.	✓
1	Sénécal Jean B <sup>te</sup>	26 " N.S.	✓
1	Sénécal L. Misael	25 " N.S.	✓
1	Samuel (la succession Hon <sup>re</sup> )	25 " N.S.	Malle ✓
3	Sutton Thomas	25 " N.S.	Malle ✓
1	Siquain Frédéric	26 " N.S.	✓
1	Stevenson Benjamin	25 " N.S.	Malle ✓
5	Sœurs Grises de l'Hôpital Général	25 " N.S.	Malle ✓
1	Seybold fil. John P.	26 " N.S.	✓
1	St Germain Louis	25 " N.S.	✓
1	St Germain Antoine	26 " N.S.	✓
1	St Germain Frédéric	25 " N.S.	
1	St Germain fil. Frs.	25 " N.S.	Malle ✓
2	Sauré dit La Plante Pierre	25 " N.S.	Malle ✓
1	Sauré Joseph	25 " N.S.	✓
1	Sanniol Jean B <sup>te</sup>	25 " N.S.	
3	St Denis Frs. I.	26 " N.S.	✓
1	St Denis Alexandre	25 " N.S.	
1	St Pierre Didore	26 " N.S.	✓
3	Stephens Geo W. & James Evans	25 " N.S.	Malle ✓
1	Sullivan John	25 " N.S.	Malle ✓
1479 1649			



Avis Spéciaux pour taxes Municipales etc (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
1649 / 1649	S		
1	St Aubin Stanislas	25 Avril N.S.	Malle ✓
1	Steele Espy	25 " N.S.	Malle ✓
1	Surprenant Alphonse	25 " N.S.	
2	Surprenant Jean B <sup>e</sup>	25 " N.S.	
1	Slattery Annie V <sup>e</sup> de Felix Mc Cormick	25 " N.S.	
1	Soreault Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
1	Soreault Antoine	25 " N.S.	
1	Soreault Heminie V <sup>e</sup> de Narcisse Bedard p <sup>er</sup>	25 " N.S.	
1	Soreault Nell. Sophie	25 " N.S.	
1	Scullion John	25 " N.S.	
2	Stewart James	25 " N.S.	
5	Sun Life Assurance Coy. of Canada	25 " N.S.	Malle ✓
1	Brophy L.	26 " N.S.	✓
3	Aubin Maxime	26 " N.S.	✓
1	Labelle Hermidas	25 " N.S.	Malle ✓
1	Thuot Agapit	25 " N.S.	Malle ✓
1673 / 1673	T		
1	Turcot p <sup>er</sup> Charles	25 Avril N.S.	✓
2	Trudel Narcisse	26 " N.S.	✓
4	Trudel Alex Eugène	25 " N.S.	✓
1	Tremblay dit Desnoyers Joseph	26 " N.S.	✓
1	Trepanier Honoré	26 " N.S.	✓
1	Trepanier Pacifique	25 " N.S.	
1	Trudeau Philibert	26 " N.S.	✓
1	Tasse Oliner	26 " N.S.	✓
1	Taillefer J <sup>s</sup> Seraphin	25 " N.S.	✓
1	Taillefer Augustin	25 " N.S.	✓
1	Taillefer Arthur	26 " N.S.	✓ J <sup>er</sup> mine
1	Taillefer Aimé	25 " N.S.	
1	Taillefer p <sup>er</sup> Napoléon	26 " N.S.	✓
1	Therien Hector	26 " N.S.	✓
3	Tweedie William	25 " N.S.	
1	Turgeon Antoine	25 " N.S.	Malle ✓
1	Turgeon Théophile	25 " N.S.	Malle ✓
1	Trudeau Jean B <sup>e</sup>	25 " N.S.	
1694 / 1694			

P23/E2,58

Années Spéciales pour taxes Municipales &c. &c. (suite)

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'ans 1888.	Remarques
1697/1699	<b>T</b>		
2	Trudeau Moise	25 Avril N.S.	
1	Thibault Pierre	25 " N.S.	Malle ✓
1	Thibault Francois	25 " N.S.	
1	Tate William	25 " N.S.	
1	Thibert Joseph. H.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Thuot pere, Agapit	25 " N.S.	
2	Thompson Andrew	25 " N.S.	Malle ✓
1	Tranchemontagne Mathilde ve de Bong Villeneuve	26 " N.S.	✓
7	Thomas F. W. Wm. Simpson & Frank Ross.	25 " N.S.	Malle ✓
1714/1714	<b>U</b>		
1	Urban George	25 Avril N.S.	✓
1	Usevan dit Lapumesse Nille Marie	26 " N.S.	Malle
1716/1716	<b>V</b>		
2	Villeneuve Joseph	25 Avril N.S.	Malle ✓
1	Viau Nille, Emelie	25 " N.S.	✓
1	Viau Moise	25 " N.S.	
1	Villemaine Milfrid	25 " N.S.	✓
1	Villemaine Louis	25 " N.S.	✓
1	Versailles Etienne	25 " N.S.	✓
1	Verette Louis	25 " N.S.	✓
1	Valiquette Telesphore	25 " N.S.	✓
2	Vallée Aldéric	25 " N.S.	
3	Vallée Augustin	25 " N.S.	Malle ✓
1	Vallée Alphonse ✓	25 " N.S.	
1	Virtue James	25 " N.S.	Malle ✓
1	Vincent pere Theophile	25 " N.S.	
2	Vincent Louis	25 " N.S.	
1	Vaillancourt Joseph	25 " N.S.	Malle ✓
6	Voyer Alphonse ve de J. B. Laflamme	25 " N.S.	✓
1	Ville St. Henri (la) ci devant Jb. Rolland	25 " N.S.	
2	Usevan (la) ci devant Ville et Henri (la) ci devant J. Lapare	25 " N.S.	
1745/1745	<b>W</b>		
1	Wilson dame. Vre. Andrew	25 Avril N.S.	Malle ✓
4	Wilson J. C.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Milby Chs Henry	25 " N.S.	
1751/1751	<b>Z</b>		



P23/E2,58

- 2.1 -  
Avis spéciaux pour taxes Municipales &c &c - (suite)

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification de l'avis 1888	Remarques
1751	<b>W</b>		
1	Winslow Mon Henry	25 Avril N.S.	
1	Waldie James	26 " N.S.	✓
8	Watson Charles S.	25 " N.S.	Malle ✓
1	Warburton Elisabethe de Mon. Fallot	26 " N.S.	✓
1762	<b>Y</b>		
1	Young Joseph	26 Avril N.S.	✓
2	Young Andrew	25 " N.S.	Malle ✓

Canada.  
Province de Québec }  
District de Montréal }  
Ville St-Henri }  
Je, soussigné Napoléon Sénéchal, Constable special domiciliaire de la ville de St-Henri et nommé pour la dite ville, Certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que les dates mois et an mentionnés et écrit avec les initiales de mon nom vis-à-vis les noms des contribuables y mentionnés aux pages qui précèdent, sont les jours, mois et an auxquels j'ai signifié à chacun des Contribuables y mentionnés, l'avis special pour le paiement des taxes Municipales (Générales & Spéciales) d'après le Rôle de Perception de la Municipalité de la ville de St-Henri pour l'année expirant le 31 Décembre prochain (1888) - En foi de quoi j'ai dressé et donné le present etour pour servir et valoir ce que de droit -  
Donné à St-Henri ce huitième jour du Mois d'Avril Mil huit cent quatre-vingt huit - Je certifie de plus que le nombre d'avis signifiés comme susdit est 1465 @ 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> cts chacun - somme en \$ 44.12

25 avril 1888  
Pour autant payé à la Poste pour l'enregistrement d'avis à \$ 6.24  
Napoléon Sénéchal Constable special  
Payé à 30 avril 88 par recu n° 5818 ce 30/4/88 - \$ = 37.85  
A. D. J. Sec. Trés.

N<sup>o</sup> 3355.

Retour par Sup. Sencal  
constable Special, Supe

Signification des avis Speciaux  
de cotisations municipales. qui  
Speciales pour l'année  
— 1888 —

Induit ce 30 avril 1888.

ADP  
Sec. Gen.

P23/E2,58

3 3 5 5

P23/E2,58

3 3 5 6

(Reg. 86-379)

Office of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Montreal.

To the Secretary-Treasurer of the Municipality of The Town of St. Henri  
County of Hochelaga

Notice is hereby given in terms of the Municipal Code of the Province of Quebec and Amendments thereto, Article 720. That the under noted is a statement of the real estate in Land, and also the Buildings owned by this Company in the above Municipality, and also the land occupied by the Railway, and that the same is not held or used for speculative purposes, but for the actual requirements of the public Railway.

	ROADWAY.		VALUE.		BUILDINGS, &c.		TOTAL.		REMARKS.
	Arps.	Perch.	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	
Land Office No 1706	—	—	1150	"					
" " No 1675	—	—	8000	"					
" Main Line	11	13							
" Lehigh Branch	8	72							
" Railway Etc	11	15							
	31	50	55,000	00					
Buildings					2000	"			
Oil Shed					1000	"			
							72150	"	

DATED AT MONTREAL,

1<sup>st</sup> May  
1888

JOSEPH HICKSON,  
General Manager.

By John Newsham  
Land Office



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3356.

Etat de la valeur de la  
propriété de la Cie  
The Grand Trunk Ry.  
Co. of Canada

Prod. ce 1 Mai 1888.

A D P

Csee Yes.

Hotel de Ville

St Henri 30 Mai 1858

Messieurs les conseillers

Nous, sous-signés, intéressés au progrès et à l'agrandissement de notre ville, demandons instamment au conseil de cette municipalité, de vouloir bien étendre les tuyaux de l'aqueduc, jusqu'à nos propriétés respectives, situées sur la rue <sup>Delimelle et St Joseph</sup> Gareau, et de pourvoir en même temps à l'éclairage <sup>de</sup> ~~ici~~ de cette même rue.

Dans l'espoir que vous daignerez acquiescer à ce désir, nous demeurons Messieurs

Vos bien dévoués

Je me joins volontiers aux requérants  
M. Dicaire <sup>Prêtre</sup> <sup>Cure</sup>

Moïse Fournier

Oscar Roy

T. Javies

San Baptis Bonhomme

Ma gloire Brunette

no Bray

Louis Champagne

A Dagenai

J B Bedard

J. J. Carrière

Desite, carrier

30 Dagenai

S. Paquette

R. La plante

J. D. M. Alban

Sébastien Linbeau dit Manta

Joseph Lamber dit Lacroix

Ousime Bourelle

Louis Lapiere

T. Leprenière

Pier Larion

Emori Trepanier

A. Marie Gauthier

Sébastien Gadien

Joseph d'Allemira

Napoleon Driehett

Alexandre Ragueur

Moïse Ragueur

Delfine Delimelle



Louis Provenc  
 Arsaine Dubuc  
 Gustave Paulin  
 L. arrier Sagenais  
 Barnabé Ogoe  
 Andrew Thompson  
 P. J. J. J.  
 D. Bourbansais  
 J. Roy  
 Louis Chabotte  
 Joseph Brimeau  
 Charles Fortier fils  
 Charles Fortier père  
 Joseph Grand  
 Thos Bickerdike  
 Henry Culmer  
 Alexis Pilon  
 Pierre Lafleur  
 St. Brown  
 Joseph Vaneau  
 Louis Carron  
 Anstoin Lepie  
 M. Franceur  
 P. Chontil  
 Pierre Collin fils  
 Paul Hebert  
 C. Raymond  
 M. Lavalee  
 Maximé Lajoie  
 Adolphe Groleau  
 P. Benjamin  
 E. Benjamin  
 E. Varsail  
 i label

Thophile Dumais  
 Alessi Cuellette  
 Alexandre Quenelle  
 Omer Labelle  
 D. Delorrier



N<sup>o</sup> 3357.

Requête de M<sup>re</sup> Tourmeil  
fautes demandant détente  
des tuyaux d'eau de  
l'ancien fareau aux  
propriétés des législateurs

God. ce 21 Mai 1888.

M<sup>re</sup>  
Sec. M<sup>re</sup>

Depuis au comité de l'eau  
M<sup>re</sup>

P23/E2,58

P23/E2,58

3 3 5 8

GRAND TRUNK RAILWAY OF CANADA.

(Q-10-87)

(Form 282)

OFFICE OF THE TREASURER.

A. Montreal, *May 2<sup>nd</sup>* 188*8*.

DEAR SIR,

Enclosed I hand you the Company's Cheque No. *8100* for \$ *441.<sup>13</sup>*  
in settlement of your account for *Taxes*

to *May 2<sup>nd</sup> 1888. (6 vouchers)*

Please sign, and return the receipt at your earliest convenience.

I am, your obedient servant,

*A. De Sève Jr. Esq*

ROBERT WRIGHT,  
Treasurer.

*Secy Treas. Municip. of St. Henri  
3651. Notre Dame St.*

**N.B.**—Receipts must in all cases be signed PERSONALLY, or, if otherwise the authority for so doing must be attached.

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3358.

Théodore Guiké Ry-  
cey. d'habitant -  
le 2 mai 1888

transmettent chaque  
pour taxes &

M. J. P.  
Sec. G.



P23/E2,58

Memoire contenant les  
recommandations de M. de  
au sujet de la traversée de  
des rues par le chemin de  
fer et du danger constant  
d'accident à cause de l'absence  
de toutes précautions prises  
pour éviter le danger. On  
pourrait l'accroître en  
honorant d'un plan de la municipalité  
indiquant les rues traversées.

Aussitôt que cela sera  
fait vous pourrez venir avec  
vous le terrain et vous pourrez  
faire examiner le terrain  
nécessaire auprès des premiers

Journal des Communes  
Montréal - 3ème 1888

M. de la Roche

Depuis que j'en  
ai écrit je suis allé voir  
M. de la Roche - L'union au  
sujet de la délégation proposée  
de M. de la Roche et de l'union  
que vous causez le retard  
de cette volonté persistante  
du Ministère des Chemins de  
fer. Il me dit que le mieux  
à faire sous les circonstances  
serait de faire proposer un

P23/E2,58

3 3 5 4

officiers du département. Je verrai les autres  
 ensuite - et ce que justice soit rendue -  
 Je serai à Montréal samedi prochain  
 lundi après midi. Nous pourrions communiquer  
 ensemble si nous le jugeons utile et faire de  
 plus ou à nous ennuier de rendre -  
 à Ottawa

En attendant l'agrément de votre ami

Je suis plus  
 que  
 votre  
 A. St-Jean

N<sup>o</sup> 3359.  
 A. St-Jean  
 P. St-Jean  
 Mai 1858  
 Le 1<sup>er</sup> Juin  
 Des baines avec  
 Grand Gene  
 P. St-Jean  
 xxx

P23/E2,58

3 3 6 0  
Ville St-Henri Mai<sup>re</sup> - <sup>1790</sup> 1790  
A son Honneur le Maire & à MM. les Conseillers de la Ville St-Henri

Respectueux  
Vu le mauvais état de ma santé j'ai cru  
après mûre réflexion qu'il était préférable pour moi de  
me démettre de la charge de Conseiller, représentant le  
quartier St-Augustin que j'occupe depuis assez long-temps.  
Je dois dire qu'en donnant ma résignation je me suis  
fait autant plus à l'aise, m'imaginant que cette démarche  
pourra avoir de bons résultats en faisant disparaître  
l'acrimonie qui a semblé exister dans ces délibérations.  
Espérant aussi que nul de mes collègues ne fera  
objections inutiles à ma résignation je demeure  
avec considération  
Vostre Dévoué  
François Baigneau.



N<sup>o</sup> 3360  
François Daigneau  
Notaire le 4 mai 1888

Resignant son siège  
comme concubine de  
ville de Québec

M. J.  
De-Luis

P23/E2,58

3360

P23/E2,58

St-Henri 5<sup>th</sup> May 1888

Mr Mayor

Dear Sir

I would along with a great many others who live on St-Antoine St simply request you to take a stroll on the footpath on that street from Metcalfe Avenue till you arrive at the footpath laid down by the C<sup>o</sup> St-Antoine Corporation and if you do not pronounce it the most forlorn forsaken and disgraceful specimen of a heavy basepaying ~~specimen~~ artery of a town, not omitting Caughnawaga & Co. I have made enquiries last year of my representative Mr Daigneault but their seems to be no use. therefore I appeal to you, in the interests of the workman and <sup>others</sup> who use that footpath at least twice a day to try and remedy the same, as it is a shame to any civilized community, especially one that is based as we are

Your Truly

Wm. H. Kerr

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3361  
M<sup>re</sup> Kerr, &  
8 May 1888

Re mauvais état du  
trottoir de la Rue  
St. Antoine &

ADP  
Sec. Trés.



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3362

F. X. Parent, le  
8 mai 1888 -

Soumission pour arrosage  
des Rues transversales  
de la ville

acceptée 9 mai 1888

N<sup>o</sup> 3362  
Rec. Rec.

St Henri le 8 Mai 1888

La mission

\$200.00

Au Conseil de St Henri

pour l'arrosage

des petites Rues de

la Ville de St Henri

pour la Saison

aux mêmes conditions

des autres années

M. F. X. Parent

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3363  
M<sup>o</sup>ine Jubinville  
le 8 mai 1888

Soumission pour  
arrosage des Rues  
transversales de la ville

M<sup>o</sup>ine  
Sec. Gen.

Ville S<sup>t</sup>. Henri  
Mai 9/88

Messieurs les Conseillers de  
la Ville S<sup>t</sup>. Henri

Je soumetts à votre  
attention que je pourrai  
arroses les Rues du  
Quartier S<sup>t</sup>. Augustin  
Moyennant la somme  
de Cent Cinquante  
piastres (\$150.<sup>00</sup>) et  
celui du Quartier S<sup>t</sup>  
Henri pour la même  
somme Cent Cinquante  
piastres, et pour arroses  
les deux Quartiers la  
somme de Trois Cent  
piastres.

P23/E2,58

3 3 6 3

Espérant que vous  
vous voudrez bien prendre  
cette commission en  
considération  
Je demeure  
Votr Serviteur  
Moïse Jubinville



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3364  
Louis Decelles,  
8 Mai 1888  
Soumission pour  
arrosage des rues  
transversales de la  
ville  
R. P. y  
Decelles.

St. Henri 9 Mai 1888

à Monsieur le Maire et  
Messieurs les Conseillers

Messieurs

Je me présente comme  
soumissionnaire pour l'arrosage  
des quartiers St. Henri + St. Augustin  
dans la Ville de St. Henri -  
pour quatre jours par semaine  
\$ 210. — et Je ferai  
l'arrosage des rues pendant  
les quatre jours qu'il plaira  
au conseil. et Je ferai  
l'arrosage des deux Quartiers

P23/E2,58

chacun de ces quatre jours

. Pote sermteur

Louis Decelles fils

---

---

P23/E2,58

A son Hon. Mr. le Maire  
Et Messrs les Conseillers  
Messieurs

Je soussigné propose  
faire l'arroiage des rues de  
la Ville (St. Henri)  
tel que requis par les  
règlements pour la saison  
de 188-

Pour la somme de  
\$225.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>

E. Maire

St. Henri  
May 9/88.)

J. A. Charle



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3365.

E. Mire le  
le 9<sup>me</sup> mai 1858

Commissaire pour  
avouage des Rues  
transversales de  
la Ville

M. J. J.  
Sec. Gen.

P23/E2,58

A Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Conseillers de  
la ville St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter  
ma commission pour l'arrosage des petites rues de  
la ville de St-Henri.

Je ferai l'arrosage des dites rues pour la somme  
de (195.00) cent quatre vingt quinze dollars, aux  
conditions mentionnées par votre conseil.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Louis Lemieux

Charvettes -

35. rue Tanguay St-Henri.

N<sup>o</sup> 3360

Louis Lemieux  
le 8 mai 1888

Soumission pour  
amortissement des Prues  
travaux de la  
ville

Adm  
Sec. Trus

P23/E2,58

3 3 6 6



P23/E2,58

MOTEL-DE-VILLE, }

~~No. 3 rue St. Henri~~ }

3651 Notre Dame

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 7 Mai 1888.

à M. Dagenais, Ecrivaire. Maire

et à M. M. les Conseillers Fr. Daigneau  
Louis Dore, E. Faillie, Aloise Benoit,  
Aggie Benoit, Adolphe Riel, aut.  
Ethie et Alped Normandin

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
Général — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, le huit courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

P.S.

amendements à la charte.

A. Destève

Secrétaire Trésorier.

NDV

P23/E2,58

Provine Québec  
Ville de Saint-Henri

Je soussigné C. B. Lapari Comptable  
table spéciale pour la ville de  
Saint-Henri certifie sous mon serment  
d'apicier avoir le septième jour du  
mois courant entre cinq et six  
heures de l'après-midi expédié une  
copie du présent avis d'apicier par  
savoir comme suit à M. Antoine  
G. Thier A. Piel. A. Normandin  
A. Benoit a eux en personne  
et à M. J. Dagenais P. J. J. J.  
G. Gault M. Benoit Louis J. J.  
G. Gault en laissant une copie  
à une personne raisonnable de leur  
domicile respectif

Donné à Saint-Henri le 8 Mai 1888

C. B. Lapari Comptable

Reçu  
le 8 Mai 1888  
Compte Municipal de  
Saint-Henri pour  
No 2364

1.

*Prise d'acte  
retourner au plus tôt*

Attendu que la Corporation de la ville de  
St. Henri a demandé par sa pétition  
des amendements à son acte d'incorporation  
42-43 Victoria chapitre 58 ainsi que du  
statut 49-50 Victoria chapitre 50 qui amende  
cet acte d'incorporation, et attendu qu'il est  
à propos d'accéder à la demande contenue  
dans cette pétition: A ces causes, sa Majesté,  
par et de l'avis et du consentement de la  
législature de Québec, décrète ce qui suit:  
1 La section 11 du chapitre 58-42-43 Victoria  
est amendée en y ajoutant les dispositions  
suivantes:

*Loi à un jour  
subsequent*

[11 a. Il sera loisible au conseil d'ajourner  
toute session soit générale, soit spéciale à  
une heure subsequnte du même jour, à  
autant de différents jours subsequnts que le  
dit conseil jugera nécessaire; et s'il y a un  
quorum des membres du conseil lors de l'ajourne-  
ment de toute telle session, il ne sera point nécessaire  
de donner avis de tel ajournement aux membres  
absents du conseil.]

[11 B. Les réglemens du conseil de la ville de St. Henri  
sont censés et considérés être des lois publiques dans  
les limites de la ville, et comme tels il en est  
pris connaissance judiciairement par tous Juges  
et autres personnes quelconques sans qu'il soit  
nécessaire de les citer spécialement.]

*non fait -  
qui ne sera nécessaire*

[11 C. Le conseil aura le pouvoir d'indemniser  
le ou les magistrats ou Juges de paix qui  
présideront les séances des sessions spéciales  
de la paix dans la ville de St. Henri, pourvu  
que l'indemnité ~~à être~~ annuelle à été accordée  
à chacun d'eux ne dépasse pas <sup>cent</sup> cinquante \$.]



2 [La sous-section 4 de la section 15 du chapitre 58-42-43 Victoria, tel qu'amendée par la section 2 du chap. 50-49-50 Vict. est abrogé]

3 La section 13 du chapitre 58 du dit acte, tel qu'amendée par la section 1 du chap. 50, 49-50. Victoria. est remplacée par la suivante

"[13" Le Conseil aura le pouvoir d'emprunter des deniers de temps en temps, sur simple résolution, sans la ratification par les contribuables; mais le total ainsi emprunté n'excédera ~~pas~~ en aucun temps Dix-mille piastres]"

4 Les sous sections 6 et 7 de la section 15 du chapitre 58-42-43 Victoria, sont abrogées et remplacées par les suivantes.

"[6" Pour ordonner la construction d'un ou de plusieurs égouts communs dans toute rue de la Ville et pour prélever par voie de cotisation sur tous les propriétaires de terrains situés sur cette rue, des deniers suffisants pour payer tout ou partie du coût de telle construction ou réparation des dits égouts, ainsi qu'il sera loisible à la Corporation de le répartir entre elle et les propriétaires adjacents]"

"[7" Pour régler la manière de faire les égouts, en déterminer le mode de paiement et régler la perception des taxes ou cotisations des dits égouts]"

"[7a" Pour faire tout arrangement qui pourrait être jugé nécessaire et sanctionner

11  
 X  
 Et qu'en même temps, les  
 mêmes pouvoirs soient  
 conférés à la Ville de  
 St. Cunegonde pour ra-  
 tifier & confirmer tous  
 tels arrangements avec  
 la ville de St. Henri.

Sur les personnes  
 suivantes, résidentes  
 ou non résidentes dans  
 la municipalité, savoir  
 sur

et valider tout arrangement déjà fait avec  
 la Ville de St. Cunegonde ou toute autre cor-  
 poration à l'égard des droits, soit pour assurer  
 leur passage dans les limites de la Ville  
 de St. Cunegonde, soit pour tout autre objet  
 et pour indemniser en conséquence la  
 Ville de St. Cunegonde du montant jugé  
 raisonnable et convenu entre les parties.]

5. La sous-section 8 de la section 15 du  
 chapitre 58 du dit acte 42-43 Victoria, est  
 abrogée et remplacée par la suivante:

[8. Il sera loisible à la Ville de St. Henri,  
 pour les fins mentionnées en la présente  
 section, d'imposer et prélever certains  
 droits ou taxes annuelles sur les propriétaires  
 ou occupants de maisons d'entretien  
 publics, hôtels, auberges, cafés et restau-  
 rants, maisons de tempérance et sur  
 tous marchands de liqueurs spiritueuses,  
 et sur tous colporteurs et marchands  
 ambulants, ~~personnes résidant ou non~~  
~~résident~~ compagnies, corporations,  
 vendant détaillant, exposant, colportant,  
 offrant toutes espèces de marchandises ou  
 articles de commerce dans les limites de la  
 dite Ville, ou faisant vendre, détailler,  
 colporter, ~~ou~~ telles marchandises,  
 articles de commerce de quelque espèce que  
 ce puisse être; et sur tous propriétaires,  
 possesseurs, agents, directeurs ou occupants  
 de théâtres, cirques, billards, quillées ou  
 autres jeux ou amusements de quelque  
 nature que ce soit - caravane, Manufacture  
 de suif ou de colle abattoirs publics ou



ou porés, fondoirs saumères raffineries d'huile  
 ou autres établissements du même genre et sur  
 tous brasseurs, encanteurs, épiciers, boulangers  
 bouchers, revendeurs, regrattiers, charretiers,  
 cochers, loueurs de voitures & de chevaux,  
 distillateurs, et sur tous commerçants,  
 fabricants et manufacturiers et leurs agents,  
 et sur tous propriétaires et gardiens de  
 clos à lois ou à charbon, dans la dite ville  
 et sur tous changeurs ou agents de change,  
 prêteurs sur gages et sur tous banquiers,  
 banques et tous agents de banquiers ou de  
 banques ou sociétés de construction, et sur  
 toutes compagnies d'assurances et leurs agents  
 Compagnies de gaz et toutes compagnies  
 incorporées, à l'exception de compagnie de  
 chemin de fer - et en un mot, tous commerces  
 fabriques, occupations, industries, arts  
 métiers, professions qui sont ou qui  
 peuvent être exercés et introduits dans  
 la Ville: et les montants de ces droits ou  
 taxes annuels seront fixés et déterminés  
 par un ou des règlements de la Ville  
 de St. Henri, et seront fixés et déterminés  
 par le Conseil de la dite ville à sa  
 discrétion, soit dans certains cas, par  
 une somme déterminée soit dans d'autres  
 cas, par un pourcentage de sept et demi  
 pour cent sur la valeur annuelle des  
 lieux ou propriétés occupés par les dites  
 parties dans la Ville de St. Henri et  
 dans & sur lesquelles elles font affaires  
 ou exercent ces commerce manufacture  
 occupations, abattage, occupation, métier, affaire



art, profession ou moyen de profit ou de subsistance: pourvu qu'en aucun cas, aucun de ces montants ne s'élève à plus de Trois cents piastres par an — mais en sus des dits droits ou taxes annuels ci-haut mentionnés, la Ville de St. Henri pourra passer un règlement pour obliger les aubergistes restaurateurs et hôteliers, à payer pour l'octroi du certificat pour une licence, une somme n'excédant pas de cinquante piastres]"

6. La sous-section 10 de la section 15 du chapitre 58-42-43 Victoria, est ~~amendée~~ en ajoutant le paragraphe suivant

[9] qui est remplacée par le paragraphe suivant est remplacée par le paragraphe suivant:

[10] "Pour régler ou prohiber l'usage ou l'emploi dans la dite ville de tous engins à vapeur raffineries d'huile Boucheries et abattage des animaux, Fonctoirs (rendering house), Manufactures de colle ou de savon ou de toutes fabriques quelconques qui serait de nature à vicier l'air ou à incommoder le voisinage, ou de toutes établissements où sont exécutés des travaux, opérations ou procédés qui exposent ou tendent à mettre en danger, la santé ou la sûreté publique, et d'empêcher ou permettre l'érection, usage ou emploi, supt à telles restrictions limitations et considérations que le dit Conseil de ville pourra juger nécessaire]"

7. La sous section 4 de la ~~section~~ section 18 du chapitre 58.42.43 Vict. est

Section 2 - chp 58  
119-50 Vict. Q —

abrogée et remplacée par la suivante  
 "[4. sur toute personne possédant ou employant des voitures et chevaux d'agréments ou de travail, dans les limites de la dite Ville, une somme n'excédant pas vingt piastres pour chaque cheval et ~~pour~~ chaque voiture]"

8 La sous-section 7 de la section 18 du chap. 58 du dit acte, tel qu'amendé par la section 6 du chapitre 50.49.50 Victoria est amendée, en ajoutant le paragraphe suivant "

"Le Conseil du Comté d'Hochelaga sera tenu de procéder à la vente des propriétés dont la désignation lui aura été transmise par le secrétaire Trésorier en vertu de l'article 373 du Code Municipal ~~comme~~ si la ville de St. Henri était régie par le code municipal et faisait encore partie du conseil du comté, <sup>d'Hochelaga</sup> le tout aux mêmes charges et conditions que les autres ~~comtés~~ <sup>comtés</sup>

9 Tous les règlements actuellement en force dans la dite Ville, et qui ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent acte, continueront d'exister comme si aucun amendement n'avait été fait à la chartre d'incorporation de la ville de St. Henri -

10. Le présent acte deviendra en force, le jour de sa sanction -

Examiné  
 J. A. L. M.



7

A S. Honorable  
Assemblée Législative  
de la Province de Québec  
en Parlement réuni

L'humble requête des soussignés  
Maire et conseillers de la Ville  
de St. Henri

Expose respectueusement

Que dans l'intérêt général  
des habitants de la Ville de St. Henri et  
~~que~~ pour leur plus grand bien, il  
serait désirable d'amender sa chartre  
d'incorporation 42. 43 Vict. Chap. 58  
ainsi que du Statut 49. 50 Vict.  
chap. 50 qui amende cet acte d'incor-  
poration à l'effet de changer le  
mode de taxation, la construction  
de canaux d'égouts et le paiement  
d'iceux, la perception des taxes et  
pour d'autres objets -

Que pour les motifs ci-  
dessus énoncés les soussignés prient  
les Honorables membres de l'Assemblée  
Législative qu'il leur plaise de passer  
le bill pour amender le dit acte  
d'incorporation

Et ces pétitionnaires comme il  
est de leur devoir ne cessent de prier

St. Henri de Montréal }  
Comté d' Hochelaga }  
le 4 Avril 1888 }



Province de Québec  
Ville de St. Henri

1  
A une session de Comité Général du  
du Conseil de la ville de St. Henri,  
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire  
des séances, Vendredi, le vingt-  
quatrième jour du mois de Février  
mil huit cent quatre vingt huit,  
conformément à la loi et à une  
résolution du dit Conseil en  
date du 22 courant à l'effet de  
préparer les amendements à  
la charte d'incorporation de  
la ville de St. Henri à  
laquelle session sont présents,  
Son Honneur le Maire Ferdinand  
Dagenais et Messieurs les Conseillers  
Frs. Daigneau, Edouard Faillé, Agée Benoit  
Alfred Normandin Théo Doré et formant  
un groupe sous la présidence de M. Faillé.

Il est ordonné et statué par résolution  
du Comité comme suit :

- ✓ 1. que la somme de \$10000-00 soit  
substituée à celle de \$4000-00 par  
13 de la section 1 chap 50 49.50. Vict.
- ✓ 2. La ville aura droit de payer ou  
rembourser le ou les juges de Paix exigant  
des honoraires dans les causes  
de la corporation —
- ✓ 3. substituer \$500-00 au lieu de \$100-00 pour  
licences d'auberge —
- ✓ 4. changer le mode de taxer le Commerce
- ✓ 5. pouvoirs additionnels de taxer les animaux,  
voitures, ~~relanés~~ professions &
- ✓ 6. construction de canaux d'épuration, modes  
d'épuration

Impôts. paiement des casaux dits  
Cavaux d'ajouts par les contribuables  
et la séance est ajournée au  
Mardi, le 29 courant à 8 H

H. Dagnais.  
Maire  
A. Desrosiers  
Sec. Trés.

Procès de quibus  
Ville St. Henri

A une session de comité général du  
Conseil de la ville de St. Henri, tenue  
à St. Henri, au lieu ordinaire des  
séances, Mercredi, le vingt-neuvième  
jour de février courant, conformément  
à la loi et à une résolution d'ajour-  
nement en date du vingt quatre courant  
à laquelle session sont présents,  
M. Honoré Lefrançois, M. Dagnais,  
M. Desrosiers, M. Benoît,  
M. Daigneau, M. Benoît,  
M. Ethier, M. Normandin  
M. Faillie, M. Doré et formant  
un quorum, sous la présidence de  
M. Lefrançois.

Il est donné lecture par résolution  
du Comité comme suit:

Résolu que le Sec. Trés. réunis les  
services de M. J. A. M. avec  
et de s'entendre avec ce Monsieur pour  
préparer les amendements nécessaires  
à la charte, suivant les explications  
et discussions sur icelle charte,  
et faire rapport pour la prochaine  
séance



séance —  
Assistance est levée —

A dessein J. Dagenais  
Secr. G. Marie

Province de Québec  
Ville St-Henri

# Statistique  
Othier  
J.D  
M.P

A une session de Comité général des membres du  
dit Conseil de la ville de St-Henri, le huit  
mai 1888. sous la présidence de M. le  
Maire J. Dagenais -- Présents -- M. les  
Conseillers Adolphe Niel, Louis Doré, Alfred  
Normandin, Étienne Traille, Agée  
Beauvit & Marie Beauvit et formant  
un quorum sous la présidence ci-dessus --

Il est ordonné résolu ce qui suit, savoir  
Le Sec. Les. donne lecture d'un bill comprenant  
les amendements projetés en vertu des  
susdites résolutions, pour amender la charte  
ou acte d'incorporation de la ville de  
St-Henri (Art. 43 Vict. chap 58 et 49-50 Vict. chap 50)

Après mûre délibération, Il est résolu  
que les dits amendements ou projet de  
ville soient adoptés et que les ~~trois~~ requêtes  
aux trois branches de la législature  
provinciale soient transmises par  
l'intermédiaire de M. Charles Champagne  
le député du Comté d' Hochelaga et  
que le dit projet de bill soit  
transmis au greffier du Comité des  
Aff. privées de la dite législature.

Il est Résolu qu'un auto pompier-ambulance  
soit engagé aux mêmes conditions que celles des  
autres employés de la station, pour donner  
un service plus efficace aux habitants  
de

# avec prière à  
ce Messieurs de  
faire tout en son  
possible pour  
accuser la paratime  
du dit bill  
J.D  
M.P



P23/E2,58

3 3 6 6

de la ville, et M<sup>r</sup> Joseph Lapare, de cette  
 ville, est la personne choisie pour  
 cette place, avec instruction à ce  
 Monsieur de ~~ceux~~ d'entrer en  
 fonction immédiatement —  
 Et la séance est levée  
 J. Piquois  
 Maire

N<sup>o</sup> 3368.  
 Rapport de Comités  
 févrial, les 22, 24 pour  
 le 8 Mai 1888.  
 J.P.

Sec. Trésorier  
 approuvé & passé pour  
 la chartre ou en aucun  
 documents  
 Sec. Des.

P23/E2,58

## Ville de St. Henri.

Ferdinand Dagenais Maire, et M. M. L. Doré,  
François Daigneau Émile Thiel, aut. Ethier  
Agée Benoit Adolphe Riel, Moise  
Benoit et Alfred Normandine

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Séssions du Conseil, Mercredi, le Neufième  
jour du mois de Mai mil huit cent quatre-vingt-huit  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

1<sup>o</sup> Amendements à la chartre de  
la ville de St. Henri -

2<sup>o</sup> Arrosage des rues transversales  
des Quartiers St. Henri & St. Augustin

3<sup>o</sup> Eclairage de la ville,

4<sup>o</sup> Octroi de licences de magasin

5<sup>o</sup> Soumissions pour habillements d'été,

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce  
jour d' 2 Mai 1888.

huitième  
A. Desève

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,58

Provincia de Quebec  
Ville de St-Henri

Je soussigné J. Blais Comptable  
spécial pour le vic de St-Henri  
certifie sans mon commandement  
d'office avoir le contenu pour  
de mai courrant entre J. Lacombe  
et vic de St-Henri J. Lacombe  
signifié une copie au present  
avis d'autre part écrit aux  
personnes desvoites comme  
ont fait à M. J. Lacombe  
de St-Henri et de même  
ou personne et à M. J. Lacombe  
Ant. J. Lacombe vic de St-Henri  
Esprit J. Lacombe vic de St-Henri  
J. Lacombe J. Lacombe vic de St-Henri  
une copie à leur domicile  
à une personne de leur famille  
donné à St-Henri le 9 mai  
1888  
J. Blais  
Comptable

N<sup>o</sup> 3369  
avis de l'essai  
spécial pour le  
vic de St-Henri  
1888 et même le 9.  
J. Blais  
Comptable



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 2584

July 19.

Ref. 3626.



Ottawa 4 May 1888

Sir.

Grand Trunk Railway Co

I am directed to acknowledge the receipt of your letter, with enclosures, relative to gates and watchmen, being placed at the Grand Trunk Railway crossing, by said Company, in the Town of St. Henri. P. of. 2.

I have the honor to be

Sir.

Yours obedient servant.

J. Grudeau

Secretary

The Secy. Treasurer.

Of the Corporation of the Town of St. Henri.

St. Henri.

Province of Quebec

N<sup>o</sup> 3340.  
L. Trudeau. député  
Ministre des chemins de  
fer. Ottawa 11 mai 1888  
accusant réception de  
Dette pour subventions  
par le grand Tronc  
N<sup>o</sup> 3340

P23/E2,58

3340

P23/E2,58

Lts 2208  
2209 Sold

Lts 2206, 2207  
2220, 2229, 2226

Sold to RB Haul  
for \$3300  
as per deed before  
Jain

As noted the  
Junto he sold  
December 1957 at  
\$810 to 1200 \$  
on Lts sold for 650 \$  
to J. J. J.



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3341.

Jacob Henry Joseph. In

le 12 mai 1858. Re

mutation de lots nos

2206. 2207. 2208. 2209

et 2230.

app  
see the

3 3 1 2

**P23/E2,58**



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

P23/E2,58

Province de Québec  
Ville de St. Henri.

Je, Joseph Laparé, domicilié en la ville  
de St. Henri, comté Hochelaga, District de  
Montréal, Jure que je remplirai bien et  
fidèlement mon devoir envers Sa  
Souveraine Dame La Reine, comme Constable  
spécial pour la dite Ville de St. Henri, sans  
faveur ni partialité, malice ou mauvaise  
volonté, que je ferai tout mon possible  
pour faire maintenir la paix et le bon  
ordre, et que je prévenirai toutes offenses  
contre la personne et la propriété des  
Sujets de Sa Majesté; et que, tant que je  
demeurerai en exercice, je remplirai  
au meilleur de ma capacité et con-  
naissance tous les devoirs de ma  
charge conformément à la loi -

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi à St. Henri,  
comté Hochelaga, ce 14 Mai 1888.

N. E. S. J. — Juge de Paix  
pour le District de Montréal (résident à St. Henri Q.)

Joseph Laparé



N<sup>o</sup> 3373.

Joseph Lapere  
le 16 Mai 1888

Prestation de serment  
comme Constable  
Special

P23/E2,58

3373

P23/E2,58



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

P23/E2,58

**AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.**

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS-DE ST. HENRI.

Durant le mois de *Juillet*

188 *8*

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	de la ligne télégraphique avec la maison des Pompiers aux heures y mentionnées.	Remarques et initiales de l'officier en devoir
1		40	40	40	40	35	35			4/10	
2		30	30	35	30	30	40			4/10	
3		35	30	35	35	35	35			4/10	
4		35	35	30	30	35	40			4/10	
5		30	30	30	35	35	38			4/10	
6		40	35	40	40	35	40			4/10	
7		35	30	30	40	45	35			4/10	
8		30	25	25	28	35	28			4/10	
9		35	35	40	38	35	35			4/10	
10		35	35	40	35	35	35			4/10	
11		35	35	40	38	35	40			4/10	
12		35	40	40	35	40	40			4/10	
13		35	35	38	38	35	35			4/10	
14		35	30	30	35	38	35			4/10	
15		40	30	30	40	40	35			4/10	
16		35	35	30	35	35	30			4/10	
17		30	30	35	35	40	45			4/10	
18		35	25	35	35	30	40			4/10	
19		35	25	25	35	40	38			4/10	
20		30	35	35	30	30	40			4/10	
21		40	40	40	35	40	40			4/10	
22		40	40	35	35	40	40			4/10	
23		35	30	30	35	40	40			4/10	
24		30	avec	40	40	35	40			4/10	
25		40	35	40	40	40	40			4/10	
26		35	35	25	40	30	40			4/10	
27		35	35	40	40	40	40			4/10	
28		35	40	30	30	35	35			4/10	
26		30	30	35	30	30	40			4/10	
30		30	25	35	40	30	40			4/10	
31											



*N<sup>o</sup> 3375.*

**AQUEDUC DE ST. HENRI.**

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le  
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de  
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *Avril* 1888

*Le Benoit*  
*Le chef des Feu*

*Etc. Mai 1888*  
*M. J. P.*

P23/E2,58

3 3 1 5

P23/E2,58

267 Rue de l'Allemande  
Montréal 15 Juin 1858  
Cher Monsieur - Le Comte  
de ... de ...  
Cher Monsieur - Pour ...  
ou vous ...  
le ...  
L. ...

Reçu de 20/6/58  
à ...

P23/E2,58





P23/E2,58

moi de la nouvelle loi qui  
sera en force a partir  
d'aujourd'hui.

Supplémentaire a la loi  
de 1887.

Monsieur le Ministre

de la Justice

Montréal



Montréal -  
22 Mars 1887

Monsieur le Ministre  
de la Justice  
Montréal

Monsieur le Ministre,

Je suis a l'honneur  
de vous adresser par  
ce jour en vertu de  
la loi de la Justice -  
de la loi de la Justice  
de la loi de la Justice  
de la loi de la Justice

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3379.  
Alph. Desjardins  
obtenu le 22 mai 1888  
au sujet de la pose de  
bancs en la voie  
du grand trou  
A. Desj.  
Sec. des

P23/E2,58

qu'un lot soit le N°  
31 ou le N°32 subd. 1913.  
J'ai bien l'honneur  
d'être votre serv.

J. Leduc

N°3378.  
J'ai l'honneur de  
vous adresser ci-joint  
un plan de terrain  
situé sur le terrain  
N°3378 subd. 1913  
à l'adresse de  
M. Leduc  
à Montréal

Montréal 22 mai 1888

M. Desjardins  
Sec. Gen. Ville St-Henri  
Messieurs.

Après en avoir con-  
féré avec les autres intéressés  
je suis en état de vous dire  
que la Ville de St-Henri  
pourrait, si elle le desire,  
acheter le terrain nécessaire  
pour ouvrir les rues Gouin  
et Duchelle sur l'axe au  
l'autre de ces rues jusqu'à  
la rue St-Ambroise, à  
raison de six centins  
par pied en superficie  
même au flanc, payable  
dans cinq ans même six  
ans avec intérêt de 6%  
elle pourrait même si  
elle le préfère n'acheter



P23/E2,58

SECRETARIAT PROVINCIAL.

N<sup>o</sup> 1184/88

Québec, le

22 Mai

1888

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, d'accuser réception, par votre voie, de requête, par laquelle la Corporation de la Ville de St. Henri, Comté d'Hochelega, demande <sup>des</sup> amendements à son acte d'incorporation.

et de vous informer que le sujet auquel elle a rapport est sous la considération de Son Honneur.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

H. Dagenais, écuyer  
Maire  
St. Henri de Montréal  
Comté d'Hochelega.

Ph. J. Folicœur

Assistant-Secrétaire.

N<sup>o</sup> 3379  
Le Secrétaire Provincial  
Québec, le 22 mai 1884  
accuse réception de la  
copie de la ville de  
St-Henri Recherche  
M<sup>o</sup> J<sup>o</sup>  
Beauregard

P23/E2,58

3314

P23/E2,58

Treasury Department,

Quebec, 23<sup>rd</sup> May 1888

Sir:

I beg to acknowledge the receipt of  
your letter of the 21<sup>st</sup> inst, contain-  
ing report of Commercial  
Corporations in town of St.  
Henri, under No 45  
No, case 22, during 1887.

I have the honor to be,  
Sir,  
Your obedient Servant,

A. Machin  
Assistant Treasurer, P.Q.

Per A.B.

A. Desjardins

Sec. Comm.

St. Henri town,



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3380.

Le Secrétaire de la  
Province accuse  
reception de liste des  
licences &c

23 mai 1886

A. J. P.  
Sec. G. G.

P23/E2,58

PROVINCE DE QUÉBEC }  
VILLE DE ST. HENRI }

A

*Edouard Leduc, Boucha  
de la ville de St. Henri,  
district de Montréal*

MONSIEUR,

Sur le rapport fait par les officiers de la Corporation de la Ville de St. Henri, que vous gardiez et amassiez dans votre établissement des graisses et suifs gâtés ou autre matière putride ou puante, et que votre établissement est devenu nauséabond et cause une nuisance publique:

La Ville de St. Henri par l'entremise des soussignés le Maire et le Secrétaire-Trésorier vous notifie par les présentes que vous devez immédiatement faire cesser cet état de chose et faire disparaître toute cause de nuisance, sinon vous serez poursuivi pour chaque offense et chaque jour que la nuisance continuera d'exister, tel que prévu par les règlements de la Ville de St. Henri,

Fait en double et donné à St. Henri ce *quinzième* jour du mois de *Mai* mil huit cent quatre-vingt *huit*

*J. Daguais* MAIRE

*Alexandre J.* SECRÉTAIRE-TRÉSORIER.

PROVINCE DE QUÉBEC }  
VILLE DE ST. HENRI }

Je

*Zéphirin Benoit* constable spécial, domicilié dans la Ville de St. Henri, dans le comté d'Hoche-laga, district de Montréal, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai signifié un double de l'avis ci-dessus à M. *Edouard Leduc*, ci-dessus mentionné

en lui laissant le dit double à *son fils en personne* sur les lieux, *en la ville de St. Henri*

entre *huit* et *neuf* heures de l'après midi, le *vingt-troisième* jour du mois de *Mai*

mil huit cent quatre-vingt *huit*. En foi de quoi je donne ce certificat, ce *23 Mai* 188*8*.

*St. Henri de Montréal*  
*le 23 Mai*  
*1888*

*Z. Benoit*

CONSTABLE SPÉCIAL.

N<sup>o</sup> 3381.

Avis à Ed. Leduc de  
St. Henri, signifié ce  
23 mai 1888.

129  
Leduc

P23/E2,58



## Ville de St. Henri.

Ferd. Dagenais Sec. Maire, et M. M. Frs.  
 Daigneau, Louis Doré, Adolphe Rié, Aggée  
 Benoit, Esimer Faillé, Antoine Ethier, Alfred  
 Normandin et Moïse Benoit

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
 Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
 la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
 Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
 ordinaire des Séssions du Conseil, Vendredi, le vingt-cinquième  
 jour du mois de Mai mil huit cent quatre-vingt-huit  
 à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
 les sujets suivants, savoir:

1.° Achat d'un terrain de la Rue St. Ambroise  
 aux Rues Delinelle et Gareau, pour approvisionner  
 d'eau les habitants des dites Rues, par l'aqueduc  
 de St. Henri.

2.° Application de Jérémie Gougeon pour une  
 licence d'auberge sur le terrain des Abattoirs  
 au lieu et place (transport) de Joseph Boucher.

3.° Application de Mess. Charles Lebrun et  
 Leclère et Toupin pour licences de Magasin.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-troisième  
 jour de Mai 1888

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3382.  
Avis de location spéciale  
au Conseil pour le 25  
Mai 1888.  
J. P. P.  
Post-Office.

Province Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné C<sup>te</sup> Lapau Constable spécial pour la  
ville de St-Henri je certifie sous mon serment d'après  
avoir comparé entre sept et huit heures de la nuit  
midi le vingt-troisième jour du mois courant  
une copie du présent avis d'autre part savoir  
comme suit a M<sup>rs</sup> Ferdinand Dagenais &  
D<sup>rs</sup> J. naut Louis Doré C. Paille & Rie  
A. Parmandin. a eux en personne et  
a M<sup>rs</sup> Moise Benoit & Othier A. Benoit  
en laissant une copie a une personne  
raisonnable de leur domicile respectif

Donné a St-Henri le 23 Mai 1888.

C<sup>te</sup> Lapau Constable spécial



P23/E2,58

Le certificat précédent ayant été ce jour soumis au Conseil Municipal (ou la Corporation) de et le dit Conseil ou Corporation étant régulièrement assemblé, et ayant délibéré à ce sujet, confirme le dit certificat en faveur de mentionné y

Signé à de ce jour mil huit cent quatre-vingt-

Maire

Secrétaire.

PROVINCE DE QUÉBEC,

District de Montréal

J. E. Terrière Gougeon, Hotelier de Cabille des Sts-Henri dans le Comté de Hochelaga dans le District de Montréal désirant obtenir une Licence pour tenir une maison ou place d'entretien public pour vendre en détail des liqueurs enivrantes, située sur le terrain des abattoirs, près de l'abbaye, dans la dite ville de St-Henri, au lieu de place de J<sup>ce</sup> Joseph Roucher

après serment prêté, déclare et dit que je suis sujet de Sa Majesté, et que je suis qualifié à tous égards suivant la loi pour tenir une maison ou lieu d'entretien public à l'endroit ci-dessus

(Signature,)

Terrière Gougeon

Assermenté pardevant moi, à St-Henri ce sixième jour de Mai 1888

M<sup>re</sup> Fichaud J. P. District de Montréal

Je, J. A. Caron duement assermenté, dépose et dit que les noms souscrits au certificat ci-annexé, sont les vrais signatures des personnes qu'elles comportent être; que ces signatures ont été toutes écrites en ma présence et que les dites personnes sont électeurs dans la ville de St-Henri et y sont domiciliés et que leurs noms se trouvent sur la liste des électeurs de la dite ville dernière faite et complétée; et le déposant a signé.

Assermenté, St-Henri devant moi, ce sixième jour de Mai 1888

J. A. Caron

M<sup>re</sup> Fichaud J. P.

APPLICATION de

Terrière Gougeon au terrain des abattoirs, près de l'abbaye, au lieu de place de J<sup>ce</sup> Joseph Roucher

Reçue ce 25 Mai 1888 Joseph Roucher

M<sup>re</sup> Fichaud

25 1888



P23/E2,58

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de *Montréal*

NOUS, soussignés, Electeurs Municipaux *de la ville de St*  
*Théophile*  
certifions par les présentes que *Jeremie Gougeon*  
qui désire obtenir une licence pour tenir une maison ou place d'entretien public, pour  
vendre en détail des liqueurs enivrantes, située *au le terrain des abattoirs*  
*près de l'abattoir, en la dite ville des Sts Thome & Ste Anne*  
*à la place de Joseph Roucher*  
est personnellement connu de chacun de nous, qu'il est honnête et sobre et jouit d'une  
bonne réputation et une personne telle qu'il convient pour tenir une maison d'entretien  
public; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances et qu'il y tient  
des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux, et les autres articles exigés par  
la loi. Nous certifions de plus qu'une maison d'entretien public est nécessaire à l'endroit  
où la dite maison est située.

Donné sous nos seings, le *vingt-neuf* jour d'*Mai*  
mil huit cent quatre-vingt *huit*

SIGNATURES.

Témoins si les personnes ne peuvent point écrire.

*Joseph Chenier*  
*Moise Gougeon*  
*Moise Germain*  
*Joseph Martin*  
*Edouard Laprie*  
*Narcisse Marion*  
*Louis Ducharme père*  
*Charles Hejri*  
*Fulvin Lincal*  
*Onesime Clembau*  
*Israël Desjardins*  
*J. B. Rivillars*  
*Eugene Caron*  
*Maxime Robillard*  
*Joseph Robillard*  
*Joseph Sauré*  
*Salmer Melanpetit*  
*Louis Bette*  
*Arthure Lévesque*  
*Maxime Gougeon*  
*Joseph Poirier*  
*Ferdinand Gagnon*  
*J. B. Robillard*  
*Narcisse Desjardins*  
*J. B. Lapierre*  
*Napoleon Desjardins*

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL

SACHEZ TOUS PAR CES PRÉSENTES QUE NOUS

de la Cité de Montréal,

et

du même lieu

nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour  
une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS en monnaie légale et courante  
de la Province de Québec, savoir le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARDS, le  
sus-nommé pour la somme de DEUX CENTS  
DOLLARDS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie  
légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et  
chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé  
s'étant obligé comme susdit, sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une mai-  
son ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette  
obligation est que si pendant toute la période que cette licence doit être en vigueur le  
sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour  
tout délit ou infraction de la loi relative aux maisons d'entretien public, qui est maintenant  
ou sera par suite en vigueur, et en accompli et observe toutes les dispositions  
et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet  
égard par autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle et de nulle valeur,  
autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait apposer aux présentes nos Seings et Sceaux, ce  
jour  
mil huit cent quatre-vingt-

Signé, scellé et délivré en la }  
présence de }

Conseiller.

P23/E2,58

T. A. DAWES.

J. P. DAWES.

A. J. DAWES.



Lachine, P.Q. May 28<sup>th</sup> 1888.

A. Desève, Esq.

Sec. Treas. Town of St-Henry

Dear Sir,

I enclose you cheque for Nine hundred  
and seventy one  $7\frac{1}{100}$  dollars (\$971.<sup>17</sup>/<sub>100</sub>) in settlement  
of Municipal Taxes due Town of St-Henry by  
Estate late A. Brown. Kindly return statement  
and receipt. Yours Truly,  
James P. Dawes



P23/E2,58

7 8 9 0

N<sup>o</sup> 3384.  
 M. Daves, syndic  
 à la rue d'Armen  
 le 25 mai 1888  
 Document des  
 taxes municipales  
 N<sup>o</sup> 3384  
 See list

[Faint handwritten notes and bleed-through from the reverse side of the page, including the name 'Daves' and various illegible scribbles.]

[Faint stamp: 'RECEIVED M. DAVES & WATKINS']



P23/E2,58

**AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.**

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS DE ST. HENRI.

Durant le mois de *Mai* 188 *8*

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	ÉTAT de la ligne télégraphique avec l'annexion des Pompes aux heures y mentionnées.	Remarques et initiales de l'officier en devoir
1		35	35	35	35	40	40			Ben B	
2		35	30	35	35	35	40			Ben B	
3		35	30	30	35	40	40			Ben B	
4		35	35	30	35	40	45			Ben B	
5		35	35	40	40	38	35			Ben B	alarme St. Germain Chs 70
6		30	40	40	40	40	35			Ben B	marguerite St. pression
7		30	30	40	40	40	35			Ben B	
8		35	35	30	40	35	40			Ben B	
9		35	30	40	40	35	35			Ben B	
10		30	30	35	38	35	40			Ben B	
11		35	35	35	40	50	35			Ben B	
12		35	30	30	35	35	30			Ben B	
13		30	30	35	35	40	40			Ben B	
14		35	38	35	30	30	40			Ben B	
15		40	25	40	40	40	20			Ben B	
16		X	30	35	35	35	40			Ben B	
17		40	30	40	35	40	40			Ben B	
18		40	30	40	35	40	40			Ben B	
19		40	35	38	40	35	40			Ben B	
20		45	35	35	40	40	40			Ben B	
21		35	30	35	35	35	40			Ben B	
22		40	arrête	arrête	arrête	35	35			Ben B	
23		30	30	arrête	40	35	40			Ben B	
24		35	25	30	38	35	40			Ben B	
25		35	30	30	30	35	40			Ben B	
26		40	38	30	35	40	30			Ben B	
27		35	40	35	35	40	40			Ben B	
28		35	30	35	40	40	35			Ben B	
26		35	35	35	38	35	38			Ben B	
30		30	35	35	30	30	35			Ben B	
31		35	35	35	35	40	40			Ben B	

*N<sup>o</sup> 3385.*

**AQUEDUC DE ST. HENRI.**

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le  
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de  
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *mai* 188 *8*

*L. Benoit* Chef de Police

*Le 1<sup>er</sup> Juin 1888*

*[Signature]*

P23/E2,58

3 3 8 5

P23/E2,58

1898  
Town St Menue June 6  
Gentlemen Mayor  
and Council you  
are stoped me from  
going into my dwelling  
by placing a path  
across my entrance i hope  
you will be so good as  
to alter the path  
so that i may have  
access to my dwelling  
yours

James Davidson



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3386.

James Davidson  
le 6<sup>me</sup> juin 1858  
se plaignant de  
l'état du trottoir  
conduisant à sa  
propriété -

*W. J. [Signature]*  
sec. des

P23/E2,58

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.  
NO. 3651, RUE NOTRE-DAME.

St-Henri de Montréal, le 7 Juin 1888

à M. M.

Joseph Vaquette, Jos.  
Jacob et Roussaint Acquin  
Ville de St-Henri  
C.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis  
que par suite d'une résolution du Conseil  
de la Ville de St-Henri, en date du six de  
juin courant; Vous avez été nommés Estima-  
teurs de la dite Ville pour l'année courante.  
Veuillez s'il vous plait, passer au bureau  
du Conseil pour prêter serment suivant la loi.  
Une réponse obligera.

Votre tout dévoué  
A. Desjardins  
Secrétaire-Trésorier

Province

P23/E2,58

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, Constable  
 Ville de St-Henri } Spécial de la Ville de St-Henri et résidant  
 en la dite Ville de St-Henri, certifié par les  
 présentes et fais rapport sous mon serment  
 d'office que le Septième jour de Juin courant  
 entre cinq heures & six heures de l'après-midi  
 j'ai significans les intimés mentionnés  
 dans le présent avis à chacun d'eux un  
 double d'icelui d'autre part, en parlant et  
 en laissant le double de chacun d'eux à une  
 personne raisonnable de chacun de leur  
 famille à leur domicile respectif en la dite  
 Ville de St-Henri. En foi de quoi j'ai dressé  
 et donné le présent rapport pour servir et  
 valoir selon le cours de droit.  
 St-Henri ce 7 Juin 1888.  
 Jules Beauchamp  
 Constable Spécial.

N<sup>o</sup> 3384.  
 Les intimés  
 J. J. J. J.  
 J. J. J. J.  
 le 7 Juin 1888  
 J. J. J. J.  
 J. J. J. J.



P23/E2,58



**LA PIECE SUIVANTE**

**EST UNE PHOTOCOPIE**

**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

P23/E2,58

Laflamme, Laflamme, Madore & Cross,  
Barristers, Solicitors, &c

68 St. James Street,

HON. R. LAFLAMME, Q. C.  
L. LAFLAMME  
J. A. C. MADORE  
A. G. CROSS

Montreal, 11 juin 1885 1885

Mr A. Desève jr.

Monsieur

Pour qu'un constable puisse  
arrêter à vue toute personne trouvée  
en contravention aux dispositions d'un  
règlement du conseil, punissable par  
amende, il faut que le règlement  
violé lui-même autorise & ordonne pa-  
reille arrestation. De sorte que, il  
vous faudra amender dans ce sens  
tous vos règlements dont la contravention  
est punissable par amende, si vous  
voulez que dans tous les cas, les cons-  
tables aient le droit d'arrêter à vue  
les contrevenants. En conséquence  
je ne vous ai pas fait de projet de

P23/E2,58

4 4 4 4

de règlement; car un règlement n'atteint  
pas votre but —

Ci-inclus, ma lettre au Chem-

ingue —

Votre dév

J. A. C. Arndt

11 June 1958  
J. A. C. Arndt  
1397  
J. A. C. Arndt  
No 3388.



P23/E2,58



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**

P23/E2,58

ROBERTSON, FLEET & FALCONER,  
ADVOCATES,  
157 ST. JAMES STREET.

Montreal, June 13 1888

To the Corporation  
of the town of St Henri.

We beg leave to inform  
you that we have received  
instructions from  
Mr Percival St George,  
City Surveyor, to imme-  
diately demand on his be-  
half the sum of five  
hundred dollars due un-  
der a certain contract en-  
tered into the 17<sup>th</sup> March last  
& that if said amount  
be not remitted within  
three days, we shall at  
once take action against you.

We are yours -

Robertson Fleet & Falconer

R. M. S. L.

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3390

Robertson Val. avocats

13 juin 1888

paiement de \$500

du à M<sup>r</sup> George

Robt  
Clerk



P23/E2,58

LIGGET & HAMILTON

DRY GOODS  
1883-5 NOTRE DAME ST.  
(NORTH SIDE)

CARPETS  
1884 NOTRE DAME ST.  
(SOUTH SIDE)

Montreal, June 14 1888

To the Mayor & Councilors  
of the Town of St. Henri  
Gentlemen

I beg to call your attention to the ditch  
from the Glen passing through your Town  
and emptying into Little River St. Pierre  
as being filled and unfit for the carrying  
of the water entering into it, it is now  
endangering the health of the neighbourhood  
as well as damaging many properties  
I therefore pray that you may instruct  
the proper parties to have it cleaned  
at an early date and

Much Oblige

Yours Very Respectfully

Wm Ligget  
and others in  
the locality

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3391

Thomas Liggett.  
Montreal print<sup>er</sup> 1888.

replaignant de l'état  
du Cour d'eau de la  
Coulée des hêtres (fleuve)  
qui passe à travers la  
ville St. Jean qui se  
décharge dans la petite  
rivière St. Pierre

A 24  
Jue des

P23/E2,58

Dawes & Co.  
Brewers & Malsters.

F. A. Dawes.  
J. P. Dawes.  
A. J. Dawes.

521 St. James Street  
Montreal, July 1880

W. Deserue Esq

City Treas.

Dear Sir:

Down Council

St. Pierre.

I have disposed of the lot, part  
of the "Brown Estate" upon which that  
little house stands, close to St. Louis  
and the party wants possession  
shortly, soon as deeds are completed  
Will you kindly notify the party  
who now occupies the house that  
he will have to move out soon as  
possible, I do not know his name  
but he occupies the place without  
lease, and subject to eviction in the event  
of sale which has taken place. The  
purchaser, (the party who formerly occupied  
the house) can arrange with present  
occupant, after you notify him, that said  
lot and house is sold. Yours very truly  
J. P. Dawes &



N<sup>o</sup> 3392  
St Daves. Lyndis  
à la rue. Alfred Brown  
Juni 29 - 1888  
vente du lot n<sup>o</sup> 941  
à un nommé General  
N<sup>o</sup> 29  
Sec. Jus

P23/E2,58

3 3 4 2

P23/E2,58

Province de Québec  
Ville de St-Henri -  
Comté d'Hochelaga  
District de Montréal

Je onzième Nouvelle, fils de la Ville de  
St-Henri, comté d'Hochelaga, District de Montréal,  
Jure que je remplirai bien et fidèlement  
mon devoir envers Notre Souveraine Dame  
la Reine, comme Constable Spécial pour  
la dite Ville de St-Henri (et Officier  
désinfectant de la Commission locale  
d'hygiène de la dite Ville) sans fauteur  
ni partialité, malice ou mauvaise volonté;  
que je ferai tout mon possible pour faire  
maintenir la paix et le bon ordre, et que je  
poursuivrai toutes Offenses contre la personne  
et la propriété des Sujets de Sa Majesté; et que  
tant que je demeurerai en exercice, je  
remplirai au meilleur de ma capacité  
et connaissance tous les devoirs de ma  
charge conformément à la loi et j'ai  
déclaré ne savoir signer lecture faite  
des présentes -

Ainsi que Dieu me soit en aide

Approuvé devant moi à St-Henri,  
Ville, Comté et District susdits, ce  
20 Juin 1888

J. Dagenais. Maire de la  
dite ville de St-Henri et J. P. M. Officio

N<sup>o</sup> 3393.

Onésime Banelle pour  
le 20<sup>ème</sup> jour 1888

Prestation de Serment  
comme Constable Spécial  
& Officier Désinfectant  
de la ville (N<sup>o</sup> 12000)

*[Signature]*  
Sec<sup>re</sup>taire

P23/E2,58

3 3 4 3



P23/E2,58



Bureau du Greffier de la Cité,  
Hôtel de Ville,  
Montréal 21 Juin 1888

Monsieur

J'ai l'honneur de vous transmettre  
sous ce pli, un extrait des minutes d'une  
assemblée du Conseil de la Cité de Montréal  
tenue le 18 Juin courant

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur

Votre très obéissant serviteur

Edw. Haerke  
Greffier de la Cité.

Monsieur A. Séguin Jr }  
sec. Trés. Ville }  
Saint-Henri }

P23/E2,58

EXTRAIT

Des Minutes d'une Assemblée du Conseil de la cité de Montréal  
Tenue le 18 Juin 1888

Sur la proposition de l'échevin J. Guérin  
Approuvée par l'échevin Stevenson  
il est

Résolu que bien qu'il soit désirable que la  
municipalité de Saint-Henri soit annexée à  
la cité, il est cependant impossible de faire  
les arrangements à cette fin tant que la  
municipalité de Saint-Amé dément restera  
une municipalité séparée.

(vrais copie)

Edouard Haas  
Greffier de la cité

N<sup>o</sup> 3394.

Le Greffier de la Cité de  
Montréal, 21 juin 1888.

transmettant Résolution  
du Conseil de ville de la  
dite Cité au sujet de  
l'annexion de St. Rémi  
à la Cité ✓

Reçu ce 25 juin 1888

*T. D. P.*  
Sec. Greff.

P23/E2,58



P23/E2,58

Dear Sir

I enclose the  
contract as a specimen  
of the Men Sam being  
Securing - say \$600  
for a 10 pm have arrived  
at 12:10 - a note  
was it when you can  
count please

Return me the  
Quinn's Letter

Yr. Obedt  
J. J. Phelps

161 rue de la Montreuil  
13 June

P23/E2,58

June 12/88  
 Mre de Curve sur le actatém  
 celot en aindé se chey lui de  
 Juyse pour l'2 en le purd

---

Nov 14/6/88

[Faint, mostly illegible handwriting follows, including the name "Mre de Curve" and other cursive script.]

P23/E2,58

161 Avenue de la  
22 June

Dear Sir

As I have already written  
you lots No 2226, 2229, 2230  
2206, 2207 are  
the property of R B Hart  
originally sold at \$600 each  
with a 1/2% commission.

Part of 2209 the property of  
Lussier - sold No 2208  
2213 & 2212 - I am ready  
to prove their value  
whenever you are ready  
for the contest.

Yrs J M Joseph



P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3395  
J H Joseph Jr  
21 June 1858 au  
sujet de certains lots  
appartenant à N B Hunt

W J  
see you

P23/E2,58

PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT DE MONTREAL.

Longue-Pointe *23 juin* 1888

Mr le Secrétaire-Trésorier pour la Municipalité de *la Ville de*  
*St-Henri* dans le Comté de *Shochelaga*  
dans le District ou Township de *Montreal*

*Monsieur,*

J'ai l'honneur de vous donner avis d'après  
l'Acte relatif aux asiles d'aliénés, dans la Province de Québec,  
48 Victoria, Chapitre 34 Section 39,  
Qu'en vertu d'un ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gou-  
verneur en date du *19 juin 1888*  
La ~~ou~~ les personne suivante a ~~ou ont~~ été définitivement  
interné dans l'Asile St. Jean-de-Dieu, comme aliéné

nom *Joseph Lejeune*  
venant de *la Ville de St-Henri*  
par ordre de *J. Pagenais, Esq. Maire*

Longue-Pointe, *23 juin* 1888

Signé, *J. N. Perron M.D.*

*Un des membres du Bureau Médical.*

N<sup>o</sup> 3396.  
L'écrite St-Jean-de-Dieu  
L'écrite Pointe le 23<sup>me</sup> Juin  
1888. intérieurement  
depo. Secours  
A. D. P.  
Sec. Des,

P23/E2,58

3345



P23/E2,58

12 PLACE D'ARMES SQUARE.

Montreal. June 28. 88.

A. L. Desève. Jr. Esq.

Sec. Treasurer.

Town of St. Henry.

Dear Sir -

As we are about to lay  
the water pipes on Gareau and  
Ducelle Streets, and the said  
streets are very uneven we  
desire to have the proper level  
before proceeding with the work.  
Trusting that you will give  
the matter your prompt attention  
and oblige.

Yours truly.

C. Berger et al  
P.

P23/E2,58

3 3 4

N<sup>o</sup> 3394.

de l'Empereur  
le 28 Juin 1888  
demandant le rachat  
de l'ancien hôtel  
Gareau de l'Empereur  
situé à l'angle  
N<sup>o</sup> 3394  
Gareau

Province de Québec  
Ville de St. Henri.

Extrait du livre des délibérations de la  
Commission locale d'hygiène de la ville de St. Henri.

"Séance du 19 Juin 1888"

"Il est fait mention que les membres de la Commission locale d'hygiène de cette ville est allée, samedi dernier, à bord d'un canot, visiter ou examiner le site projeté de l'asile des aliénés protestants de cette province, à Verdun, et à l'honneur de faire rapport comme suit, savoir:

1o. "Attendu que l'endroit choisi pour construire le dit Hôpital protestant des aliénés se trouve situé sur les bords du St. Laurent à quelques deux mille seulement en aval de l'aqueduc qui approvisionne d'eau la dite ville de St. Henri.

2o. "Attendu que les Gouverneurs consultés n'ont pas promis d'une manière explicite et formelle que le dit Hôpital n'égoutterait pas dans le St. Laurent mais qu'au contraire la Commission a tout lieu de croire qu'on ne saurait égoutter ailleurs le dit Hôpital;

3o. Attendu que si l'Hôpital des Aliénés en question égoutte comme ci-dessus présumé, l'eau de l'aqueduc de St. Henri deviendra contaminée ou souillée et que les habitants de St. Henri auront à souffrir de la pollution de l'eau qui sera de nature à nuire à leur bien être, à leur santé et à la prospérité

de



. 2 .

de la ville de St. Henri toute entière;  
 " Attendu enfin toutes les raisons  
 ci-dessus exprimées la Commission  
 locale d'hygiène de St. Henri à l'honneur  
 de recommander au Conseil de la  
 dite ville de St. Henri d'avoir à  
 protester le Bureau des gouverneurs de  
 l'Hôpital protestant des aliénés  
 (Protestant hospital for the insane) de  
 tout dommage qui résulterait de l'érection  
 d'un asile ou hôpital qui à cet endroit  
 écoulerait dans le fleuve St. Laurent,  
 et de plus, la Commission recommande  
 de protester les propriétaires ou  
 administrateurs de l'aqueduc de St. Henri,  
 Messieurs Charles Berger & al. qui sont  
 obligés par contrat à fournir une  
 eau pure à la dite ville de St. Henri;  
 En conséquence, il est résolu que  
 le dit rapport soit approuvé et  
 copie de la présente soit transmise  
 au Conseil de la ville de St. Henri."



St. Henri del Montreal  
 le 25 juin 1888  
 Bureau - 3651 Rue  
 Notre Dame

Pour copie conforme  
 A. Desève Jr  
 Secrétaire de la Commission



P23/E2,58

BUREAU DU CONSEIL,  
~~No. 1, Rue St. Pierre~~

VILLE DE ST. HENRI,

St. Henri, le 3 Juillet 1888  
à M<sup>rs</sup>. Dagenais, Curé, Maire et  
à M<sup>rs</sup>. les Conseillers M. Daigneau,  
Ls. Doré, M. Benoit, C. Faillu, A. Pél,  
Agg<sup>é</sup> Benoit, Alfred Pommardier  
et Antoine Othier  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
Général — du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mardi, ce soir, le trois courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins, Jr.

Sup<sup>ts</sup>. acceptation de Comptes,  
Augmentation de la force de Police  
ADN



P23/E2,58

Province de Québec } N<sup>o</sup> 3398.  
Ville de St-Jean } avis de sommation pour  
comité fiscal le  
3 juillet 1888  
J. L.

Je soussigné Joseph Laparé  
Constable Spécial pour  
la ville de St-Jean certifie sous  
mon serment d'office avoir  
trouvé pour de juillet  
courant entre quatre et  
cinq heures de l'après midi  
avoir écrit une copie d'acte  
portant sur les propriétés  
comme suit, savoir de Lord-  
Dunlop et de Duquesne dans le  
secteur de la rue de la  
Belle Rivière et de la  
rue de la Belle Rivière  
à l'égard de la propriété  
de la Belle Rivière.

Donné à St-Jean le 3 juillet  
1888

Joseph Laparé Constable  
Spécial

P23/E2,58

Province de Québec  
Ville de St. Henri

Champagne  
vire

et Adolphe  
Riches.  
Dre,  
L. D  
A 29

Une session de Comité journal  
du Conseil de la ville de St. Henri  
tenue à St. Henri, ancien ordinaire  
des séances, Mardi, le troisième  
jour de juillet mil huit cent  
quatre vingt huit, conformément  
à la loi, à laquelle session  
sont présents, M. l'Annonciateur  
Ferdinand Dagenais & Mes. les Conseillers  
Eusèbe Daille, M. Daigneau, M. René,  
Antoine & Thérèse et formant un conseil  
sous la présidence de M. l'Annonciateur

Il est ordonné & statué par  
résolution du Comité journal, comme suit :

Résolu que des remerciements  
soient présentés, au nom de ce  
Conseil, à M. Charles Champagne,  
le député de ce comté à la législature  
provinciale pour son bon bien-  
veillant concours dans le parlement  
de Québec au sujet de la proposition  
du bill amendant la Charte  
de la ville de St. Henri, et que  
copie de la présente soit  
transmise ~~à ce Monsieur~~  
sans délai à ce Monsieur.

Résolu que les comptes ci-après  
soient approuvés & payés, savoirs.  
J. Ritchot. fils \$ 22 pour entretiens, John  
McBillan \$ 13.30 et \$ 12.07 pour les parts d'huile  
Maire Henri Chev. \$ 21. pour combustible, B.  
Leduc \$ 4.85. réparages de la voiture aux  
échelles, E. Chanteloup \$ 87.56 pour  
N<sup>o</sup> de chiens, chaufteurs et télégraphes d'alarme.

Chs.

P23/E2,58

Chr. Lacroix \$19.32 pour femme des  
Chevaux, H. Thénier \$18.45 pour  
selles, à Ca Bisgourette n. d.  
\$20.75 pour services professionnels,  
Bell Telephone Coy \$3.03, Cie. d'im-  
primerie Demaret \$7.10 pour papeteries,  
J. N. Foisy \$8.00 - \$23.00, et \$26.50  
pour retires & impressions, A. L. de  
Charlebois Co. \$2.50 & M. Thibault  
\$2.50 pour articles de pain de  
votines, H. Moffatt \$19.80 -  
E. A. pour Nord River &  
enseignes & autres ouvrages, L. E.  
Newberry \$16. & \$8.00 pour cigares,  
Drapeau & Savignac, réparations au  
Callot de l'Hotel de ville \$10.30,  
Joseph Jacob. \$121.50 pour réparations  
à l'Hotel de ville, Choromaud Calente  
\$2.50, effets à l'Hotel de ville \$41.88  
au Dr. H. (Clous) \$0.84, au Rues &  
F. F. pour \$52.61 pour effets divers,  
au différents départements du Conseil  
de la ville & J. N. Foisy \$45.50 -  
Reprise de la requête de Dr. Severin Lachapelle  
demandant d'augmenter la force de  
police pour pouvoir faire la garde devant  
toutes les entrées sur la rue principale de -  
La ~~ville~~ demande de la dite requête est  
renvoyée à la municipalité de voir -  
Résolu par Mullain et le  
Conseiller D. Daigneau, Président de  
l'Hotel de ville, soient autorisés  
d'acheter 26 tonnes de charbon,  
(~~Grande~~ size) aux meilleures conditions  
possibles



P23/E2,58

possibles —  
M. Cassette affe Benoit,  
entre & prend son siège —  
Et la séance est levée —  
(un muris bon) H. Daguais  
(un muris bon) Marie  
A. Deschamps  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3399.  
Rapport de la Comité  
général du Conseil  
le 3 juillet 1888  
A. J. P.  
Sec. Gen.

adopté ce 4 juillet 1888  
A. J. P.  
Sec. Gen.

P23/E2,58

P23/E2,58

**BOIS.**

Érable	- - - -	\$6.25
Merisier	- - - -	\$5.75
Hêtre	- - - -	\$5.25
Épinette	- - - -	\$4.50
Mêlé	- - - -	\$4.00
Slabs une spécialité.		3.50

**CHARBON.**

Stove Size	- - -	\$6.10
Chesnut	- - -	\$6.10
Egg	- - -	\$5.85
Grate	- - -	\$5.60

Ordre Mr... *J. Courignan*  
No.....Rue.....



P23/E2,58

**DAVID CARRIGNAN,**

MARCHAND DE

DEALER IN

**BOIS ET CHARBON COAL AND WOOD**

NO. 52 LANGEVIN STREET.

BUREAU ET DEPOT

OFFICE & COAL YARD

*en arrière de la manufacture de coton*

*in rear of the cotton factory*

**ST. HENRI**

P23/E2,58

3 4 0 0

Submission  
Pour le Red ash  
Furnace \$ 6.00  
Egg 6.25  
Stove 6.60  
Par 2240 lbs gross ton  
livres. Criblé  
D. Curignan

Submission  
Pour le White ash  
Furnace \$ 5.60  
Egg 5.85  
Stove 6.10  
Par 2240 lbs gross ton  
livres. Criblé  
Première qualité  
D. Curignan

P23/E2,58

3 4 0 0

*Pour le red arch, 50 - add. pour le Houe & charkant-  
et 40 " " Egg & Pummer*

# DEPOT DE CHARBON

ST. HENRI.

Bureau: 1338 Rue St. Joseph

La Corporation de la Ville de St. Henri

Les prix actuels du Charbon sont comme suit :

STOVE \$...	5,75	.....	par 2000 lbs.
CHESNUT \$	5,75	.....	" "
EGG \$.....	5,50	.....	" "
GRATE \$...	5,50	.....	" "
CHARBON MOU \$..	5,25	" "	" "

Une réduction sera accordée sur les commandes  
au-dessus de 50 tonnes.

Votre patronage est respectueusement sollicité.

Votre Serv.

M. HENRICHON.

29 Mai 1888



P23/E2,58

St Henri 6 Juin

Messieurs

Je soussigné m'en  
gagerez a fournir le char  
bon, que vous aurez besoin  
au prix suivant

Tonnage	\$ 5.605	} Somme \$ 2240.
Ecc	\$ 5.85	
Stobe et Chestnut	\$ 6.10	} Livres dici
au 1 <sup>er</sup> Août		

Thomas Quilliam

P23/E2,58

	Aixable	a	\$ 5.00	la corde.
	Merisier	\$	5.50	" "
	Hêtre	\$	5.00	" "
	Épinette	\$	5.00	" "
	Plaine	\$	4.50	" "

P23/E2,58

N<sup>o</sup> 3400

Souvenir pour ~~par~~ <sup>Shabno</sup>  
D. Gai gnai -  
M. Heuichon -  
J. Quilliam

2 juillet 1888

*[Signature]*  
*[Signature]*

P23/E2,58

Province de Québec }  
District de Montréal }

Au Maire et aux membres du  
Conseil de la Corporation de la Ville de St. Henri.

La requête des soussignés, tous citoyens  
de la Ville de St. Henri; expose respectueusement  
au Conseil de la Ville de St. Henri;

Que depuis quelques mois, plusieurs  
d'entr'eux ont eu à souffrir considérablement des  
actes de vandalisme de certains brigands qui  
profitent de la tranquillité de la nuit pour briser  
leurs vitrines et commettre les vols les plus au-  
dacieux;

Que connaissant probablement le petit  
nombre d'hommes de police à qui est  
confiée la garde de la Ville, et la manière  
dont la surveillance se fait pendant la  
nuit, ces voleurs deviennent de plus en plus hardis  
et ne craignent pas de briser et voler, même  
dans les endroits les plus publics. Depuis  
quelques temps presque toutes les semaines  
il y a quelques dégâts de ce genre à cons-  
tater; ce qui est très-dommageable, et pour  
les citoyens et pour la Ville en général.

C'est pourquoi, considérant que de la  
sûreté des citoyens, dépend l'honneur de  
la Ville de St. Henri, qui vous ~~est~~ confié ses  
destinées; vos Requiérents demandent de vou-  
loir bien augmenter la force de la police  
en y ajoutant des hommes de confiance  
qui sous votre contrôle feront la garde fi-  
dèlement devant toute la nuit en circulant  
continuellement, surtout dans les rues principales





de manière à donner à ces voleurs la  
crainte d'être arrêtés et livrés à la justice.

Et vos Requéirants confiants dans l'espoir  
que les membres du Conseil qui ont toujours  
à coeur l'avancement de la Ville, et le  
maintien de la paix, prendront en consi-  
dération leur demande sous le plus court  
délai, ont signé la présente Requête dans  
la Ville de St. Steuri, ce dix-neuvième jour  
de mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

Severin Lechapelle

Alfred Dève

L. Pappin

F. Bourdus

W. Lantut

Chas. Lebrun

Ed. David

M. P. Thomas

J. Le Cavalier

S. Germain

M. Richard J. P.

M. Josephine Labelle

Louis Ducharme sr

M. P. Thomas

Louis Picard

Luz. Boudrias

Phélias Guard

Mrs. Michie

Jos. Desormiers

Theophile Mayer

de Stente

L. H. Bouchard

M. H. H. H.



de manière à donner à ces voleurs la crainte d'être arrêtés et livrés à la justice.

Et vos Requérants confiants dans l'espoir que les membres du Conseil qui ont toujours à coeur l'avancement de la Ville, et le maintien de la paix, prendront en considération leur demande sous le plus court délai, ont signé la présente Requête dans la Ville de St-Henri, ce dix-neuvième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-huit.

Severin Lechapelle

Alfred Desève

L. P. P. P.

J. P. Bourdus

W. Lunet

Chas Lebrun

O. David

M. P. P. P.

J. Le Cavalier

J. Germaine

M. P. P. P.

M. Josephine Labelle

Louis Ducharme dit

M. P. P. P.

Louis Picard

Louis Bourgeois

Phélias Bourdus

Mrs Michie

Jos Desormes

Theophile Muzet

M. P. P. P.

L. P. P. P.

M. P. P. P.

P23/E2,58

Olivier Heane  
M. Damssean  
Cresime Clement  
Caron & Hill  
George Grand

E. B. Claron  
Hector Thierien  
N. Caré  
F. Gagnon  
G. M. Barrière  
H. Lalonde  
Marquis Asselin  
A. S. Bellin  
N. Candit



N<sup>o</sup> 3404

Requete du Dr Severin  
La Chapelle Vautes  
demandant d'augmenter  
la force de police pour  
pouvoir faire la garde  
durant toute les nuits  
sur la Rue principale

Reçu le 6 Juin 1888

M<sup>o</sup> J.  
De la Haye

P23/E2,58

3404

P23/E2,58

Laflamme, Laflamme, Madore & Cross,  
Barriers, Solicitors, &c

68 St. James Street,

HON. R. LAFLAMME, Q. C.  
L. LAFLAMME  
J. A. C. MADORE  
A. G. CROSS

Montreal, 28 Juin 1886

Messieurs

Nous avons perdu la cause contre  
l'Union des abattoirs. — Le juge  
a décidé qu'en faisant du règlement  
imposant une taxe de trois cents dollars  
un amendement au règlement des licences  
de commerce, vous en avez fait un règle-  
ment de licence, & conséquemment  
vous n'avez pas exercé les pouvoirs que  
la législature vous a conférés. Personne  
n'est obligé de prendre une licence; si il ne  
la prend pas, il paie l'amende pourvue, &  
c'est tout. Mais une taxe d'affaires, aussi  
que je vous l'ai déjà fait remarquer, sitôt  
que le commerce imposé est en opération la taxe  
est due — ainsi le jugement est contre  
nous — feriez qu'il n'est pas mauvais,

P23/E2,58

3 4 0

J'ai avisé la ville de St-Henri & me  
ne pas aller en appel, & à faire jure-  
ment & simplement un nouveau règle-  
ment imposant une taxe de trois  
cents dollars, indépendamment de  
règlement des licences de commerce -  
Je puis ajouter que d'après  
moi, ce règlement des licences de  
commerce est complètement irrégulier  
& qu'aucune conviction basée sur ce  
règlement ne pourrait être maintenue  
en cour.

Votre serviteur

J. A. C. Madore

1888  
18  
Abraham de la Roche  
Le curé de St  
J. A. C. Madore  
N° 3402

L'an mil huit cent quatre vingt onze  
 le dix neuvieme jour de novembre  
 Devant M<sup>re</sup> Achille C. A. Bissonnette  
 Notaire public pour la Province de Quebec  
 et pratiquant dans la Ville de St-Henri District  
 de Montreal sous-signé -

# réclama  
 YK

Ont comparu:

## de la ville  
 YK

1<sup>er</sup> Joseph Jacob Benoit Entrepreneur de la ville  
 de St-Henri expert choisi et dûment  
 nommé par la dite Ville de St-Henri pour faire  
 l'évaluation de la propriété et des dommages  
 souffert par Edouard Lespointe et James  
 Walker par suite de l'expropriation que la dite  
 Ville doit faire sur la Rue Harrison.

# d'abord  
 YK

2<sup>e</sup> John L. Brodie Benoit cultivateur de la paroisse  
 de Notre Dame de Grâces, expert nommé par  
 James Walker puis ensuite constitué l'ar-  
 bitre des deux parties experts par  
 jugement de la Cour Supérieure.

3<sup>e</sup> Robert Bickel dit Benoit commerçant de la  
 Ville de St-Henri arbitre choisi par les deux  
 arbitres ci-dessus nommés -

Lesquels par les présentes déclarent au  
 Notaire sous-signé, qu'ils ont été  
 dûment assermentés, et après avoir enten-  
 du les parties intéressées dans la dite Expro-  
 priation ils ont fait leur rapport comme  
 suit à une séance du conseil de la dite  
 Ville de St-Henri tenue au lieu ordinaire  
 le vingt et unieme jour de novembre  
 dernier 1891. Savaie -

Attendu que par résolution du conseil  
 de la Ville de St-Henri en date du quinze  
 octobre mil huit cent quatre vingt dix,



2

il a été décidé de redresser, de continuer et d'élargir la Rue Harrison une des rues de la Ville de Ste-Henri.

Attendu que pour le redressement et l'élargissement de la dite Rue la Ville de Ste-Henri a besoin de la partie et lot Numéro Deux mille cinquante deux (2052) des plan et livre de renvoi officiels de la Municipalité de la paroisse de Montreal dans la Ville de Ste-Henri touchant la dite Rue Harrison sur toute l'étendue du susdit lot et formant un triangle ayant à sa base dans la ligne de division entre le lot N<sup>o</sup> 2052; et le lot Numéro Deux mille cinquante trois, onze pieds et demi, et contenant une superficie de deux cent cinquante deux pieds, tel qu'il appert au plan produit et préparé par Messieurs Simard Ingénieur Civil pour servir dans la présente appropriation -

Attendu que Monsieur Edouard Lapointe rentier de la Ville de Ste-Henri apparaît être possesseur usufructier dudit lot officiel N<sup>o</sup> 2052. et que M<sup>r</sup> James Walker, confiseur de la Cité de Montreal apparaît être propriétaire dudit lot.

Après avoir examiné les lieux, entendu les parties intéressées dans la matière en question et notamment délibéré, les dits comparants, se déclarent unanimement d'opinion d'accorder et accordent aux parties intéressées Monsieur Edouard Lapointe, rentier de la Ville de Ste-Henri et James Walker, confiseur de la Cité de Montreal, la somme de six cent

à l'élargissement  
 J. L.

P23/E2,58

soixante et six piastres et quarante cents (\$66.<sup>40</sup>/<sub>100</sub>)  
comme indemnité tant pour le terrain expro-  
prié et les bâtisses sus-érigées que pour les dom-  
mages qui peuvent leur résulter respectivement  
par suite de la présente expropriation; le terrain  
ainsi exproprié comprend ainsi qu'il est ci-dessus  
mentionné la partie du lot officiel N<sup>o</sup>. (2052) deux  
mille cinquante deux des plans et livres de renvoi  
officiels de la paroisse de Montréal dans la Ville  
de St-Henri touchant à la Rue Harrison dans  
la Ville de St-Henri sur toute la largeur dudit  
lot et forme un triangle ayant à sa base  
dans la ligne de division entre les deux lots  
N<sup>os</sup> 2052 et 2053 onze pieds et demi et renferme  
une superficie de deux cents cinquante deux  
pieds minuscules anglaise tel qu'il apparaît  
audit plan ci-dessus mentionné.

La Ville de St-Henri sera aussi tenue de  
payer les frais de la présente expropriation.

Et les dits comparants ont signé la présente  
sentence arbitrale pour servir et valoir ce  
que de droit -

Dont acte fait et passé dans la Ville de St-  
Henri dans les jours mois et an susdits sous  
le numéro trois mille quatre cent soixante  
et trois des minutes du Notaire soussigné

Et les parties ont signé avec nous Notaire  
lecture faite - (deux exemplaires en un & deux en deux bous)

- (Signé) R. Pickelike
- ( " ) Jos. Jacob
- ( " ) John G. Brodie
- ( " ) A. B. A. Besonnette N. T.
- (Signé) A. B. A. Besonnette N. T.

(Copie conforme)  
Jules Beauchamp  
Sec. - Ecrivain

vu que la somme  
de - a été  
offerte par les  
dits avois + offres  
+ que ce montant  
a été refusé par  
le propriétaire,  
déclarer le montant  
offert, savoir la  
somme de, suffi-  
sant, mentionnés les  
dits offres, + con-  
former en conséquence  
le dit propriétaire  
à payer tous les frais  
d'expropriation  
selon les frais, les  
par la cons. requise  
nom les avois - des deux parties  
+ les frais de sténographie, de copie +  
autres lors de la récep. de l'acte  
Nouveau Règlement  
n<sup>o</sup> 100 par lequel  
le 1<sup>er</sup> Juin 1892  
notre Régis

N<sup>o</sup> 3403

10 Decembre 1891

Sentence Arbitrale

rendue par

M. Jacob J. S. Rodière & Robert

Pichetier - dans

l'expropriation de

James Walker Ed. Lapointe

P23/E2,58

3403



P23/E2,58

**AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.**

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS DE ST. HENRI.

Durant le mois de *juillet* *juin* 1888

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	REMARQUES
1		35	30	38	45	30	20			WB
2		35	35	33	30	40	25			WB
3		30	38	35	35	38	40			WB
4		35	38	40	40	40	40			WB
5		35	38	30	30	30	40			WB
6		30	40	45	40	40	40			WB
7		30	40	38	35	40	38			WB
8		40	35	20	35	35	40			WB
9		35	30	35	40	35	40			WB
10		45	30	40	40	45	45			WB
11		35	38	35	30	35	45			WB
12		35	35	30	38	30	45			WB
13		40	40	40	40	40	45			WB
14		40	38	30	40	30	40			WB
15		40	38	35	35	40	40			WB
16		35	30	35	38	40	40			WB
17		40	40	40	38	40	40			WB
18		35	20	35	35	35	40			WB
19		38	40	30	30	30	40			WB
20		40	40	30	40	40	40			WB
21		38	35	38	45	40	40			WB
22		40	40	30	35	30	40			WB
23		40	40	40	35	35	40			WB
24		40	38	35	38	35	40			WB
25		35	30	40	38	30	45			WB
26		30	35	40	40	38	40			WB
27		40	40	40	35	38	38			WB
28		35	30	40	30	40	40			WB
29		35	38	40	35	40	40			WB
30		35	35	30	35	30	40			WB
31										



*N<sup>o</sup> 3403.*

**AQUEDUC DE ST. HENRI.**

*2 juillet 1888*

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le  
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de  
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *juin* 1888  
*30*

*L. Benoit*  
*lebes dep Jan*

P23/E2,58

3403

P23/E2,58

3 4 0 4

St Henri 27 Juin 1888

H. Messieurs

Le Maire et les Conseillers

Vous les soussignés Resident  
dans la rue Harrisson demandons  
au conseil l'éclairage de la rue  
Harrisson depuis la rue Notre Dame  
à la rue Ste Emelie;

Joseph Guillet

Joseph Aubé

Philias Blain

Ludger Leclerc

Mugère Trévis fils

Venance Côté

N<sup>o</sup> 3404.

Requete de Jos. Aubé  
et al demandant de  
l'éclairage sur la  
Rue Harrison

Le 4 juillet 1888

J. P.  
Sec. Cus

P23/E2,58

3404



P23/E2,58

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.

NO. 3651 RUE NOTRE-DAME,

St-Henri de Montréal, le 5 Juillet 1888

@ M. M.

Jean-Marie Massy }  
Régis Hotte et Narcisse Hudel }  
Ville de St-Henri }  
Q. }

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis  
que par suite d'une résolution du conseil de la  
Ville de St-Henri, en date du quatre juillet courant  
Vous avez été nommés Estimateurs de la dite Ville  
pour l'année courante -

Veuillez, s'il vous plaît, passer au bureau  
du conseil pour prêter serment suivant la loi,  
afin de procéder à la confection du rôle sans  
délai -

Votre tout dévoué  
A. Desjardins  
Secrétaire-Trésorier

Province

P23/E2,58

3 4 0 5

Province de Québec }  
 Ville de St. Henri } Je soussigné Jules Beauchamp, constable  
 Spécial de la Ville de St. Henri, certifié par les  
 présentes et fais rapport sous mon serment  
 d'office que le cinquième jour de Juillet  
 courant entre onze heures de l'avant midi et  
 une heure de l'après midi, j'ai signifié aux  
 Estimateurs de la Ville de St. Henri mentionnés  
 dans le présent avis à chacun d'eux un double  
 d'icelui d'autre part, en parlant et laissant le  
 double de M<sup>rs</sup> J. M. Massy, à lui-même  
 en personne en la Ville de St. Henri, et en parlant  
 et laissant le double de M. M<sup>rs</sup> Régis Fotte  
 et Narcisse Crudel à une personne raison-  
 nable de chacun de leur famille à leur  
 domicile respectif en la dite Ville de St. Henri  
 En foi de quoi j'ai dressé et donné le  
 présent rapport pour servir et valoir ce que de droit  
 St. Henri ce 5 Juillet 1888.  
 Jules Beauchamp  
 Constable Spécial

N<sup>o</sup> 3405  
 avis aux Estimeurs  
 J. M. Massy,  
 N. F. Crudel &  
 Régis Fotte  
 le 5 juillet 1888  
 J. M. Massy  
 Régis Fotte